



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à M. Fernando Belaúnde Terry, président de la République du Pérou, et je lui donne la parole.

2. M. BELAÚNDE TERRY (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Prendre la parole à la tribune de l'Assemblée générale suscite une vague d'émotions. En une telle occasion, on ressent la force mystérieuse de la fraternité mondiale, bien qu'elle ne dissimule pas les nuages menaçants qui planent à l'horizon. Nous devons nous placer au-dessus de toute controverse et ne rechercher que la paix. Ce que nous ressentons au début de cette intervention, ce sont des sentiments de sympathie et de solidarité pour ceux qui ne jouissent pas de la paix, ceux dont la vie est menacée, ceux dont les biens sont détruits et ceux que des luttes fratricides ont rendus infirmes — qui sont des témoignages vivants de l'intolérance et de la violence et des preuves qu'elles doivent être condamnées.

3. On pourrait se demander pourquoi les Nations Unies n'ont pas empêché de tels actes, mais ce serait méconnaître toutes les souffrances qui ont été évitées grâce à des démarches discrètes mais acharnées, toutes les larmes qui n'ont pas été versées et tout le sang qui n'a pas coulé grâce au travail quotidien et assidu de cette grande institution universelle. Mais nous ne pourrions pas avoir de répit aussi longtemps que la paix ne régnera pas sur toute l'étendue de la planète. Que nos paroles et nos actes se conjuguent pour atteindre cet objectif.

4. Du haut de cette tribune, nous avons entendu de hauts dignitaires du monde très qualifiés pour traiter les questions de la course aux armements, sur lesquelles je n'ai pas de connaissances particulières. Voilà pourquoi je me contenterai d'aborder des questions qui sont de ma compétence et de la compétence des nations d'Amérique latine. La menace du colonialisme financier, d'une part, et la menace du terrorisme, d'autre part.

5. A la suite de la crise pétrolière et de la prolifération des eurodollars, il y a eu un changement dans les systèmes de crédit; on a favorisé, d'une façon un peu irréfléchie, les placements de ces grands courants financiers, et les débiteurs aussi bien que les pays créditeurs qui ont prêté leurs biens en sont responsables. Des obligations énormes ont été créées et nous devons faire face aujourd'hui à la difficulté de les annuler.

6. C'est ainsi que les institutions internationales recherchent des formules dont les plus fréquemment proposées sont celles qui consistent à prescrire une réduction draconienne des dépenses publiques, qui se résumant en un mot : austérité. Je tiens à expliquer, à cette occasion si importante pour moi, que l'austérité à elle seule ne peut résoudre le problème et que nous devrions, pour préciser cette notion, employer l'expression : austérité sans récession. Car l'austérité à elle seule pourrait paralyser les peuples et créer le bouillon de culture de plus grandes inquiétudes et peut-être même d'affrontements.

7. La paix mondiale exige une solution au problème de la dette, une solution réaliste; c'est pourquoi nous souscrivons à la notion de recherche d'une économie saine. Nous avons besoin d'ordonnances, mais nous ne souhaitons pas que ces ordonnances se convertissent en une sorte de certificat de décès. Il faut bien comprendre que l'austérité doit s'accompagner de nouvelles mesures de développement. Le crédit en vue du développement doit être révisé et adapté aux conditions qui règnent à l'heure actuelle. Si nous persistons à suivre nos anciens modèles, la paralysie sera inévitable et cette paralysie doit être l'une des préoccupations fondamentales des Nations Unies, parce qu'elle pourrait bien précéder la guerre.

8. On retient souvent ici la course aux armements, on voit peut-être la grande menace qu'elle constitue et sans doute s'agit-il là de l'essentiel de nos préoccupations. Mais nous devons également nous préoccuper des guerres qui naissent de préoccupations économiques, du chômage, de la malnutrition, qu'apporte un système économique inadapté à nos réalités.

9. Par austérité sans récession, nous entendons une politique qui consiste à accepter le principe d'une discipline fiscale, de la réduction des dépenses dans la mesure du possible mais sans aller au-delà de ce qui est possible. Nous savons tous que dans nos pays, notamment dans les pays latino-américains, le budget, dans sa plus grande partie, est destiné au paiement des salaires et des services et, par conséquent, seule une proportion très limitée du budget est destinée aux travaux publics et à la constitution du capital de l'Etat. Et bien entendu, une réduction exagérée du budget tend à éliminer cette proportion, ce qui fait que l'Etat devient simple spectateur et non plus acteur : l'Etat cesse d'être un employeur important et il doit remettre à plus tard des travaux qui sont presque toujours liés à la santé publique, à l'éducation, à l'énergie et à la nutrition. Par conséquent, du haut de cette tribune, nous devons demander aux organismes correspondants de faciliter leurs formalités, de nous donner, sur les marchés mondiaux, les moyens de capter plus facilement les ressources des marchés mondiaux et d'octroyer les crédits rapidement et en essayant de réduire dans la mesure du possible les contreparties locales, car l'octroi des crédits associé à une forte

contrepartie locale rend presque impossible l'utilisation de ces crédits.

10. Dans mon pays et dans la région andine, et plus particulièrement dans les Etats voisins que sont l'Equateur et la Colombie, où se perpétue la tradition d'une société ancienne, où il y a une vibration tellurique importante et où s'est produit ce que Toynbee soulignait et admirait — un défi géographique très grave qui a été relevé par la société andine grâce à sa persévérance, ses efforts et ses talents — on ne connaissait pas autrefois l'échange international, ni même un système monétaire. Et nous nous rappelons qu'à Rome la monnaie était aussi importante que le glaive. La civilisation andine, qui est comparable, dans ses dimensions, à la civilisation romaine — car si nous tracions une ligne de Pasto en Colombie jusqu'au fleuve Maule au Chili, la distance serait celle de Gibraltar à Jérusalem —, a pu établir un régime de justice, un régime de solidarité, basé sur un code moral, et a pu assurer un approvisionnement total — un approvisionnement auquel nous aspirons tous — qui garantissait un régime qui est l'ancêtre de la politique de justice sociale, à une époque où les communautés devaient aller dans les champs cultiver en priorité les terres des orphelins, des invalides et des veuves.

11. Cette ancienne société dont certains pensent qu'elle est utopique, et d'autres simplement archaïque, nous a laissé un enseignement fondamental. Elle nous a démontré qu'il peut y avoir une organisation gouvernementale, qu'il peut y avoir une justice sociale, même si l'on manque d'argent. Le monde d'aujourd'hui manque d'argent, sinon totalement, du moins en partie, et personne ne va nous demander de revenir en arrière, mais nous devons tenir compte des enseignements du passé. L'ordre et la justice peuvent donc régner même si l'on manque d'argent. Voilà donc le message fondamental des civilisations andines en cette situation d'urgence où l'argent est si rare. C'est pourquoi nous recherchons non seulement ce métissage de la race, non seulement ce métissage entre les Européens et les populations autochtones du continent, mais encore un métissage qui se manifeste dans tous les domaines de l'activité et de la culture, et il ne faut pas exclure le métissage de l'économie.

12. C'est pourquoi toute proposition que l'on pourrait faire à l'Amérique latine, et particulièrement aux régions où s'imposent encore les anciennes traditions, où la population d'antan demeure à l'état pur, quasi intacte, doit passer par un tamis régional, par un tamis qui réaffirme l'identité nationale, par un tamis réaliste, et ne doit pas être une recette étrangère, lointaine et froide.

13. On a tendance à résoudre le problème économique par des soldes, par des chiffres, en noir et en rouge; mais, en réalité, ces soldes ne peuvent résoudre le problème s'ils ne tiennent pas compte de la condition politique et sociale et, surtout, d'une qualité de vie minimum que nous souhaitons tous pour nos peuples.

14. Par conséquent, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour réitérer du haut de cette tribune l'appel que j'ai déjà lancé dans d'autres instances pour que l'on apporte une modification aux systèmes financiers et de crédit à l'échelle mondiale afin que nous puissions aider ces peuples à aller de l'avant.

15. Nous demandons en somme que, dans l'ordre économique et financier, l'on ait recours à la créativité, à l'imagination, pour apporter la réponse que nous attendons encore. Car dans le monde d'aujourd'hui règne une situation que l'on pourrait décrire comme une situation de colonialisme financier, dans laquelle la dépendance peut être aussi grave qu'elle l'était sur le plan politique avant que le monde entier ne s'éveille à la liberté et avant que l'on ne crée une organisation de l'importance des Nations Unies où sont représentées les nations du monde et où elles ont accès au débat mondial pour faire connaître leurs points de vue qui s'inspirent de la justice et de l'équité.

16. Mais ce qui nous préoccupe aussi, c'est le problème du terrorisme. De même que la course aux armements est un signe avant-coureur de la guerre — et c'est une question que vous avez traitée devant des autorités pleinement compétentes —, le terrorisme est le précurseur de la guerre. Il a pour but de créer des conditions propices à l'établissement de têtes de pont en prévision de conflagrations futures. La lâcheté caractérise le terrorisme : on frappe, on tue, on détruit et, ensuite, l'agresseur se retire dans l'ombre. On porte atteinte à l'économie des pays faibles, on sème la discorde dans des endroits où la solidarité a toujours régné.

17. Au Pérou, nous avons fait l'expérience ingrate de ce terrorisme lorsque, dans une partie des montagnes de notre pays, des incursions terroristes ont déclenché des hostilités au cours desquelles 74 modestes personnes appartenant à la magistrature, au gouvernement et aux cadres enseignants ont perdu la vie dans des assassinats cruels et lâches, où au moins 100 défenseurs de l'ordre public ont été tués au cours des trois dernières années et où sont tombées des centaines d'innocents et pacifiques paysans, commerçants, membres des communautés autochtones et où, bien sûr, dans quelques cas, un certain nombre d'agresseurs ont aussi perdu la vie. En ce qui nous concerne, toute effusion de sang nous préoccupe, toute douleur nous touche.

18. Aussi espérons-nous que l'on pourra mettre fin à ces mouvements terroristes qui ont toujours une origine internationale, car le travail fondamental des Nations Unies est de prévenir. Guérir est toujours beaucoup plus coûteux et compliqué. Il faut prévenir, il faut éliminer le fléau du terrorisme.

19. Le fait que ce mouvement n'est pas né des entrailles du pays en question, mais au dehors, est amplement démontré du fait qu'il existe une stratégie bien réfléchie de destruction de tout le réseau d'énergie; la cible principale est le réseau électrique d'un pays qui a été mis en place au prix de tant de sacrifices et avec tant d'espoir de la part de ses populations. On veut empêcher l'électrification rurale que nous cherchons tous à établir avec ardeur. On fait tomber les pylônes électriques, on coupe les câbles électriques, on fait sauter les transformateurs, on endommage les voies de communication en faisant sauter les ponts. Et les pays pauvres qui ont à peine les ressources nécessaires au développement et à la croissance face à l'explosion démographique se voient dans la nécessité d'employer ces ressources, non pour créer de nouvelles richesses, mais pour reconstruire ce qui a été lâchement détruit.

20. Toutefois, l'ordre international de ce désordre est confirmé par le réseau de communication car, automatiquement, chaque fois que se produit un tel incident, la nouvelle en est diffusée dans le monde entier. Elle est généralement exagérée. L'on s'en sert pour porter atteinte à la nation où l'acte de terrorisme s'est produit. Nous avons pu le constater plus d'une fois.

21. Enfin, le terrorisme est lié à une autre plaie de l'humanité, à savoir le trafic des stupéfiants. Le trafic des stupéfiants finance le terrorisme, il est le mariage du crime et du vice et c'est ce mariage qui a donné naissance à cette menace dont sont victimes les peuples pacifiques, qui doivent jalousement défendre eux-mêmes leurs intérêts avec l'aide de la communauté des nations représentées si dignement ici.

22. Monsieur le Président, ce fauteuil présidentiel que vous occupez et que vous avez gagné avec tant d'honneur pour la Zambie, ce pays ami et cher — élection dont nous vous félicitons très chaleureusement — fut occupé autrefois par un péruvien modeste, humble et éloquent auquel m'unissent des liens indestructibles de famille et de patrie. Je veux parler de Víctor Andrés Belaúnde. Víctor Andrés a eu la joie de voir naître les Nations Unies; et les Nations Unies, 22 ans après avoir entendu dans cette enceinte son appel à la paix mondiale, l'ont vu mourir. Ses dernières paroles furent ces paroles divines, constamment répétées dans cette salle : paix sur la terre, paix aux peuples de bonne volonté.

23. Paix sur le continent américain, avec le règlement intelligent et rapide du problème des Malvinas; paix en Amérique centrale, cette partie du continent qui a tant besoin de travail, d'une vie normale, d'aliments, de développement; paix dans ces trois nations qui convergent sur le golfe de Fonseca — le Nicaragua, le Honduras et El Salvador. Ce golfe réclame à grands cris un plan de développement pour que puissent être résolus les problèmes qui affectent ces trois pays, qu'il s'agisse des problèmes de la pêche, de l'énergie, de stocks ou de la circulation portuaire. Qu'il serait bien que l'argent dépensé en guerres fratricides soit employé à des activités constructives afin que les peuples qui convergent dans ce golfe puissent se réunir pour célébrer une deuxième indépendance, l'indépendance économique, et la sécurité à l'abri des conflagrations ou des menaces fratricides !

24. Je ne voudrais pas m'attarder sur tous les problèmes qui préoccupent l'Assemblée, où se trouvent réunis tant de représentants éminents de toutes les nations, que je salue, mais je voudrais parler de ces deux préoccupations de notre hémisphère.

25. Il y a cependant quelque chose que je voudrais ajouter après avoir salué le Président. Je veux parler de l'étroite collaboration au niveau exécutif que lui apporte un autre grand Péruvien, Javier Pérez de Cuéllar. Je crois que l'on me pardonnera, en ma qualité de président du Pérou, de m'enorgueillir des noms que j'ai cités parce que cela me permet de dire, en réaffirmant avec ferveur notre adhésion à la Charte des Nations Unies, que le Pérou est présent ici non seulement par cette adhésion réitérée, mais aussi par l'action, incarnée avec tant d'honneur.

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier

le Président de la République du Pérou de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

27. M. DOST (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je commencerai mon intervention en vous adressant les félicitations les plus cordiales de la délégation de la République démocratique d'Afghanistan à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains qu'en tant que personne dotée de qualités remarquables et d'une grande expérience, et en tant que représentant d'un pays frère non aligné, vous serez à même de vous acquitter de votre tâche avec distinction et succès. Vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation pour que les travaux de cette session obtiennent des résultats positifs.

28. Nous rendons hommage à votre prédécesseur, le président Jorge Illueca de la République du Panama, pour ses services responsables et dévoués en tant que président de la trente-huitième session.

29. Je voudrais également remercier notre énergique Secrétaire général de ses efforts dévoués et inlassables entrepris l'année dernière au nom de la communauté internationale.

30. L'an prochain, nous célébrerons le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cela constitue à notre avis une occasion appropriée de faire le point de l'action du système des Nations Unies au cours des quatre dernières décennies afin de tirer les enseignements nécessaires pour renforcer son rôle et son efficacité de façon à parvenir à la paix, à la sécurité, à la justice et au développement. Cet anniversaire devrait également être l'occasion d'une nouvelle profession de foi de la part des Etats Membres à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies et de leur mise en œuvre effective.

31. Nous partageons tout à fait cette opinion du Secrétaire général exprimée dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/I] : "Sans le filet de protection que constituent les organisations multilatérales, le monde serait certainement bien plus dangereux et dérégulé qu'il ne l'est aujourd'hui" et "l'humanité tout entière ne sera assurée d'un avenir tolérable que si nous réussissons à faire des buts et principes de la Charte des Nations Unies la règle d'or des relations entre les gouvernements et entre les peuples". Cette opinion est plus exacte que jamais puisque l'état dans lequel se trouve notre monde aujourd'hui est beaucoup plus lourd de menaces à l'égard de son existence même que jamais avant dans toute l'histoire de l'humanité.

32. La pléthore d'armes de destruction accumulées par des pouvoirs agressifs hante des millions de personnes à travers le monde qui redoutent que l'impensable ne se produise. La crainte légitime de l'anéantissement complet de la vie sur terre par suite d'une guerre nucléaire généralisée a placé la lutte pour la paix et pour la prévention d'une telle guerre en tête de liste des priorités de l'humanité. Il est certain que la simple existence d'une très grande quantité d'armes nucléaires très perfectionnées est une source de préoccupations.

33. Il est pourtant une cause de préoccupations plus grave encore : les politiques horribles qui professent la probabilité du recours à ces armements. Et la prin-

principale source de cette menace se trouve dans les milieux agressifs et militaristes du camp impérialiste, et avant tout de l'impérialisme américain, qui sont prêts à utiliser ces armes à leur gré.

34. Nous sommes profondément préoccupés par des expressions telles que "négociation à partir d'une position de force", "sécurité grâce à la force" et "guerre nucléaire limitée ou prolongée". On peut espérer que ces doctrines ne sont qu'un point de rhétorique du bellicisme impérialiste. Mais les faits reflétés par les actes des puissances impérialistes ne laissent pratiquement aucun espoir.

35. La régénération des industries de guerre capitalistes alimentées par des centaines de milliards de dollars a déjà permis l'assemblage à la chaîne de ces produits monstrueux. La croissance sans précédent des forces d'intervention américaines partout dans le monde, allant de pair avec la libération de la meute de guerre dans les prétendues opérations clandestines contre d'innombrables gouvernements et peuples, a causé une très grande inquiétude à l'égard des intentions point trop secrètes nourries par la Maison-Blanche. En dépit d'efforts désordonnés et vains pour adopter une attitude de paix, ces noirs desseins secrets se manifestent sous forme d'une gaffe qui n'était pas destinée à être diffusée sur les ondes. Nous avons vraiment à nous inquiéter de notre sort et de celui du monde entier si les commandes du plus grand arsenal d'armes nucléaires sont à la merci de ceux qui trouvent amusant de faire des plaisanteries au sujet de la guerre nucléaire.

36. Alors que le destin de notre planète est comme un jouet aux mains de ceux qui recherchent follement la supériorité incontestable des Etats-Unis, chaque jour des centaines de personnes dans différentes parties du monde sont envoyées à la mort, servant de chair à canon pour la politique étrangère américaine.

37. Du fait de ces politiques et de ces actions, les négociations bilatérales vitales sur les limitations des armes stratégiques et sur le désarmement ont été soit suspendues, soit rendues totalement vaines. Le déploiement par les Etats-Unis d'un grand nombre de missiles de croisière de première frappe ou de missiles nucléaires Pershing II dans plusieurs pays d'Europe, tournés vers l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, a abouti à la suspension des pourparlers bilatéraux à Genève.

38. Comme si notre planète ne suffisait pas aux milieux belliqueux des Etats-Unis, ces derniers ont lancé un plan dépassant toute proportion raisonnable en vue de militariser l'espace extra-atmosphérique et d'y introduire des armes très perfectionnées.

39. Nous voudrions ici appuyer pleinement les propositions opportunes et très importantes de l'Union soviétique à la fois sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et sur l'inadmissibilité du terrorisme d'Etat, propositions présentées hier par le Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko [10^e séance].

40. De façon à éviter le danger d'un holocauste nucléaire et à sauvegarder la terre et l'espace qui l'entoure pour leur utilisation à des fins pacifiques par notre génération et les suivantes, toutes les puissances nucléaires devraient, à notre avis, répondre positivement et de façon efficace à cette démarche de paix

de l'Union soviétique qui constitue une nouvelle mesure appréciable s'inscrivant dans la ligne d'autres très importantes propositions soviétiques tendant à parvenir au désarmement général et complet et à renforcer la sécurité internationale.

41. Les guerres d'agression, l'occupation militaire directe, les guerres de mercenaires non déclarées et les guerres par procuration engagées par des régimes intermédiaires au nom de l'impérialisme, imposent un lourd tribut aux peuples déterminés à défendre leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur souveraineté nationale. Les grondements des avions américains et d'autres équipements militaires troublent l'atmosphère de paix aux frontières d'un pays un jour et d'un autre le lendemain.

42. On assiste à des tentatives répétées tendant à étouffer davantage le processus de détente grâce à l'escalade délibérée de la tension en Europe et ailleurs.

43. Allant de pair avec tout cela, on assiste à l'application de politiques économiques avides par les monopoles financiers capitalistes qui, depuis de nombreuses années, se nourrissent des ressources naturelles et humaines des nations coloniales ou nouvellement indépendantes et qui maintenant veulent les priver de tout ce qui leur reste. Le poids injuste de la dette qui pèse maintenant sur les pays en développement atteint des proportions insensées du fait des taux d'intérêt très élevés et de la poursuite de la crise sous tous azimuts du système capitaliste mondial.

44. Le gaspillage irrationnel de milliards de dollars dans la course à la militarisation et aux armements imposée par l'impérialisme a lieu alors que des centaines de millions de personnes partout dans le monde souffrent de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du chômage.

45. L'écart entre les niveaux de vie et le taux de développement des pays développés et en développement a continué de s'agrandir. La politique impérialiste qui consiste à utiliser l'assistance économique comme moyen d'exercer des pressions politiques sur les pays en développement ne se limite plus au domaine de la coopération bilatérale et aux institutions financières capitalistes mais elle a été également largement employée pour ralentir ou arrêter complètement l'apport d'assistance internationale au développement aux pays qui osent refuser de se soumettre à son diktat.

46. La République démocratique d'Afghanistan, faisant partie de cette catégorie, est devenue une victime de ces actes de pressions économiques et de chantage. Cela s'est manifesté de façon criante lors de l'examen du programme national de l'Afghanistan par le Conseil d'administration du PNUD.

47. Nous tenons à avertir les pays en développement, en particulier les moins avancés et à faible revenu, de façon qu'ils soient vigilants à l'égard de telles politiques et nous les enjoignons de s'unir pour défendre leurs droits et leurs intérêts sur la base de critères définis sur le plan international.

48. Quels autres actes pourraient être plus inhumains que le refus du droit au développement à un pays enclavé et parmi les moins avancés ?

49. L'Asie, au cœur de laquelle se trouve l'Afghanistan, traverse une période d'hostilités et de confronta-

tions toujours accrues. Les foyers traditionnels de tensions ont été encore attisés et il s'en crée constamment de nouveaux.

50. Dans la région de l'océan Indien, les Etats du littoral et de l'arrière-pays qui luttent depuis longtemps pour en faire une zone de paix ont assisté à un accroissement très marqué de la présence navale des Etats-Unis et à l'expansion de ses bases militaires, en particulier sur l'île mauricienne de Diego Garcia. Les efforts déployés par le Comité spécial de l'océan Indien, au nom des Nations Unies, pour réunir la Conférence internationale sur l'océan Indien n'ont pas abouti, une fois de plus, en raison de l'arrogance et du refus obstiné des Etats-Unis de respecter les aspirations de tous les Etats intéressés. On ne doit pas permettre aux Etats-Unis et à leurs alliés de retarder davantage la Conférence, dont les pays non alignés membres du Comité spécial proposent la réunion au premier semestre de 1985 à Colombo.

51. Nous tenons à réitérer notre appui à l'initiative de M. Didier Ratsiraka, président de la République démocratique de Madagascar, portant sur la tenue d'une conférence au sommet des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien.

52. La proposition de la République populaire mongole portant sur la signature d'une convention sur la non-agression mutuelle et le non-recours à la force en Asie et dans le Pacifique, qui emporte notre adhésion, n'a pas recueilli, dans certains milieux, toute l'attention qu'elle mérite.

53. Des réactions négatives du même ordre ont accueilli les propositions pacifiques renouvelées des trois pays d'Indochine, en vue de la cessation des hostilités dans leur région et de la normalisation de la situation dans la région de l'Asie du Sud-Est. Cette réaction se manifeste alors que les desseins impérialistes, hégémonistes et réactionnaires destinés à renverser le Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea ont complètement échoué.

54. Nous condamnons vigoureusement le bombardement sans discrimination des villes et villages vietnamiens par les milieux expansionnistes chinois.

55. N'ayant pu intimider la République socialiste du Viet Nam ni écraser la volonté du peuple kampuchéen, ces forces veulent créer et provoquer de nouvelles hostilités à la frontière de la République démocratique populaire lao, en envahissant son territoire et en occupant trois de ses villages.

56. Le Moyen-Orient demeure menacé d'un grave conflit armé. Le déni persistant de l'exercice de leurs droits inaliénables aux peuples de la Palestine et des territoires occupés, y compris Jérusalem, des hauteurs syriennes du Golan, et du sud du Liban, de la part des forces d'expansion sionistes, a ruiné les chances de succès d'une tentative pour trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient.

M. Oramas Oliva (Cuba), vice-président, prend la présidence.

57. La prolifération des colonies de peuplement sionistes et la violation croissante des droits élémentaires des peuples palestinien et arabes des territoires occupés, en contravention totale des conventions de Genève, demeurent un grand sujet de préoccupation pour la communauté internationale. La présence de

troupes d'occupation sionistes dans une grande partie du Liban non seulement est une atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de ce pays mais entraîne également agonie et souffrances, à un degré sans précédent, pour les populations civiles du Liban et de la Palestine.

58. Le fait que la communauté internationale n'a pas réussi à instaurer la paix dans cette région déchirée par la guerre est dû non seulement à la politique intransigeante d'agression et d'expansionnisme du régime sioniste, mais également à la politique inconditionnelle d'appui militaire et économique fourni à la machine de guerre sioniste par l'impérialisme américain. Seule cette assistance a permis à Israël de défier les résolutions des Nations Unies et pratiquement toute autre norme du droit international. Aucun règlement juste ou durable ne peut intervenir s'il ne tient pas pleinement compte de la réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris son droit à la création d'un Etat national en Palestine. Cette condition est au cœur même du conflit arabe.

59. A cet égard, nous réaffirmons notre plein appui à la récente proposition réaliste de l'Union soviétique [voir A/39/368] qui a pour but d'apporter une solution juste, globale et durable au problème du Moyen-Orient.

60. Il est grand temps que l'on prenne toutes les mesures possibles pour faciliter l'organisation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi que le prévoit la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1983. On ne peut laisser se poursuivre la tragédie qui a frappé le peuple palestinien et les populations des autres territoires arabes occupés. Nous sommes convaincus que le valeureux peuple palestinien et les peuples de la Syrie et du Liban parviendront à déjouer les desseins de l'impérialisme et du sionisme et qu'ils libéreront leurs patries.

61. Plus près de chez nous, une guerre insensée et sanglante se poursuit entre nos deux voisins islamiques, l'Iran et l'Iraq, qui a entraîné les ravages que nous redoutions lorsque ce conflit fratricide a éclaté, il y a plus de cinq ans. Prenant pour prétexte les bouleversements dans la région du Golfe, les impérialistes américains et leurs laquais locaux se sont livrés à des activités militaires et navales accrues et à des manœuvres d'intimidation envers des pays de la région pour leur imposer des alliances militaires régies par les intérêts des pays impérialistes.

62. Nous nous joignons à l'appel lancé par nombre de pays arabes indépendants de la région en faveur de la non-ingérence de forces extérieures dans les affaires intérieures de la région.

63. La situation à Chypre est aussi un grave sujet d'inquiétude; elle a empiré dangereusement depuis un an. La proclamation de la prétendue République turque de Chypre-Nord, dans la partie septentrionale de l'île encore sous occupation militaire, a été condamnée par le Conseil de sécurité et en fait par l'ensemble de la communauté internationale et a été déclarée illégale, nulle et non avenue. Nous prions instamment le Secrétaire général de déployer un

surcroît d'efforts en vue d'aboutir à une solution qui garantisse l'indépendance, l'intégrité territoriale, le non-alignement et l'unité de la République de Chypre.

64. Une autre nation de la Méditerranée, la Jamaïriya arabe libyenne, pays frère, est victime des complots secrets de l'impérialisme ayant pour but de déstabiliser le gouvernement populaire de ce pays, accompagnés d'actes flagrants d'agression et de provocation commis lors d'opérations aériennes, navales et terrestres.

65. Tout en félicitant le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour son attitude de modération à l'égard de la réunification pacifique de la péninsule coréenne, nous estimons que les propositions de ce pays portant sur l'ouverture de négociations tripartites sur ce problème constituent une mesure très importante pour la solution rapide du problème.

66. L'année prochaine, nous allons célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Cette réalisation très importante de l'Organisation a eu les résultats escomptés, lesquels ont modifié considérablement les relations internationales et les politiques de notre monde.

67. Pourtant nous sommes déçus, dans notre conscience, de constater que l'Organisation n'a pas été à même d'appliquer cette déclaration à la Namibie et à d'autres territoires. La lutte héroïque du peuple namibien, sous la direction de son seul représentant légitime, la South West Africa People's Organization [SWAPO], appuyé par la majorité écrasante des Etats, n'a pu aboutir en raison des politiques colonialistes intransigeantes des racistes de l'Afrique du Sud qui comptent sur l'aide extérieure apportée par l'impérialisme des Etats-Unis. Ce problème, qui relève directement de la responsabilité des Nations Unies, n'a toujours pas été réglé à ce jour, en dépit de la maturité diplomatique et de la souplesse dont ont fait preuve les responsables de la SWAPO.

68. La situation en Afrique du Sud s'est également détériorée de façon très nette. Le simulacre d'élections qui a eu lieu avec la bénédiction des Etats-Unis s'est traduit comme il se devait par un échec total pour cette démarche de propagande. La barbarie et la sauvagerie avec lesquelles les dirigeants de l'odieux système de l'*apartheid* cherchent à contenir l'escalade récente de la lutte du peuple d'Afrique du Sud contre les conditions de vie inhumaines et intolérables de la grande majorité de la population ont une fois de plus porté l'attention internationale sur le besoin urgent d'éliminer complètement le phénomène odieux de l'*apartheid* de la surface de la Terre. Aucune raison ne peut justifier un nouveau retard dans la prise de mesures efficaces en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin d'éliminer l'un des aspects les plus atroces de l'histoire de l'humanité. Nous félicitons le peuple de l'Afrique du Sud et ses combattants d'avant-garde, l'African National Congress d'Afrique du Sud, pour l'héroïsme qu'ils manifestent dans leur lutte contre le plus terrible des fléaux.

69. Les actes d'agression et d'intimidation se poursuivent contre les Etats de première ligne, en particulier contre l'Angola, le Mozambique et le Lesotho.

70. Conformément aux principes de notre politique étrangère, nous demandons la reconnaissance du droit du peuple de la République arabe sahraouie démocratique à l'autodétermination, l'exercice par le peuple de Porto Rico de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et la restitution des trois îles malgaches à la République démocratique de Madagascar.

71. En ce qui concerne l'Amérique centrale et les Caraïbes, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde colère et notre indignation devant l'agression de pirates qu'ont menée les Etats-Unis contre le Gouvernement et le peuple de la Grenade et devant la poursuite de l'occupation de ce territoire. Permettre aux Etats-Unis de se sortir indemnes de cette opération de diplomatie de la canonnière revient à soumettre d'autres gouvernements nationalistes et indépendants de la région à la menace d'actions semblables menées par les Etats-Unis. Nous exigeons le retrait inconditionnel et immédiat des forces d'occupation de la Grenade.

72. Nous exigeons également que cesse le blocus impérialiste de Cuba et que l'on rende à ce pays les installations navales de Guantánamo occupées par les Etats-Unis.

73. La guerre non déclarée qui est menée contre le Nicaragua révolutionnaire par des mercenaires payés par les Etats-Unis se poursuit avec les graves conséquences que cela entraîne pour les perspectives de paix en Amérique centrale.

74. La souplesse et la coopération manifestées par le Gouvernement du Nicaragua, dans le cadre du processus de négociation entamé par le Groupe de Contadora comme dans celui des discussions bilatérales avec les Etats-Unis, méritent notre estime. Pour nous, la position rigide et obstinée adoptée par les Etats-Unis et, à la demande de ce pays, par d'autres nations, est responsable de la poursuite des hostilités dans la région.

75. Nous sommes fermement convaincus que la situation actuelle dans certains pays voisins du Nicaragua découle de l'ingérence impérialiste et des conditions politiques et socio-économiques déplorable qui existent dans ces pays. Tout effort tendant à améliorer la situation doit viser à faire cesser l'ingérence impérialiste et à introduire des changements nécessaires et fondamentaux reposant sur les aspirations et les intérêts de la grande majorité des peuples de ces pays.

76. Notre profonde solidarité avec tous les mouvements de libération nationale qui défendent de tels intérêts et aspirations dans cette région ou dans d'autres parties du monde repose sur notre respect du droit des peuples à l'autodétermination.

77. Il est regrettable que, malgré notre désir de renverser cette tendance, la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale ne nous ait pas permis d'assister à une réduction de la tension dans la région de l'Asie du Sud-Ouest. Nous avons cherché sincèrement à établir une atmosphère de confiance mutuelle afin de permettre des négociations constructives entre la République démocratique d'Afghanistan et deux de ses voisins. La guerre non déclarée menée contre la République démocratique d'Afghanistan, qui a été mise au point par les milieux d'agression des Etats-Unis et par leurs complices

réactionnaires et hégémonistes afin d'étendre régionalement leurs desseins impérialistes globaux dans le but de déstabiliser et de soumettre les Etats souverains et indépendants en les obligeant à se plier à leur influence impérialiste et militariste, se poursuit sans fléchir. Chaque jour apporte une preuve supplémentaire au fait que le terrorisme d'Etat est devenu un instrument indispensable à la politique menée par les Etats-Unis à l'encontre de mon pays. Cette guerre impie prend des dimensions toujours plus grandes et constitue un obstacle à la conclusion d'un accord qui servirait de base au renforcement de la paix et de la stabilité dans notre région.

78. L'agression destructive, inhumaine, médiévale et contraire à la civilisation, qui est menée à partir des territoires du Pakistan et de l'Iran, a fait subir au peuple d'Afghanistan des pertes extrêmement lourdes. Des milliers d'innocents, enfants, femmes et personnes âgées, et parmi eux 200 religieux, ont été massacrés et des biens publics et privés, notamment de très nombreuses mosquées et lieux saints, plus de la moitié des écoles du pays, la moitié du parc de camions du gouvernement, 104 hôpitaux et dispensaires ainsi que des lignes de communication, des ponts, des routes et des centrales de production d'électricité hydrauliques et thermiques ont été détruits. Le coût total de cette destruction pour notre économie nationale s'élève à près de 34 milliards d'afghanis, ce qui représente les trois quarts de l'investissement total de développement effectué au cours des 20 années qui ont précédé la révolution du 27 avril 1978.

79. La guerre psychologique constitue une partie intégrante importante de l'agression dont est l'objet la République démocratique d'Afghanistan. L'énorme machine de propagande de l'impérialisme, de l'hégémonie et de la réaction, dans ses efforts visant à détruire les réalités de l'Afghanistan et de ses environs, a recours maintenant à des calomnies et à des allégations forgées de toutes pièces qui ont acquis des dimensions sans précédent. Par exemple, si l'on tenait compte des mensonges diffusés par cette machine de propagande, on pourrait croire que la plupart des dirigeants de la République démocratique d'Afghanistan ont été tués, et sont même morts plusieurs fois. Dans le même esprit, l'essentiel du territoire de notre pays se trouverait sous le contrôle de la contre-révolution, les forces armées auraient été détruites à cinq reprises et toute la population de l'Afghanistan aurait été éliminée non pas une mais deux fois.

80. Comprenant le caractère absurde de ces allégations, la machine de propagande de l'impérialisme, de l'hégémonie et de la réaction a eu recours récemment à d'autres formes de mensonge flagrant, comme le montre tout ce qu'on a dit à propos de la prétendue pénurie de denrées alimentaires qui règne dans la République démocratique d'Afghanistan. Il est possible que ces efforts de propagande aient offert une image déformée de la réalité dans mon pays. Par conséquent, je voudrais rapidement signaler certaines réalisations auxquelles est arrivé notre peuple après la révolution nationale démocratique d'avril.

81. A la suite de cette révolution, la configuration sociale et la situation de classe de la société afghane s'est trouvée modifiée et un nouveau système socio-politique fondé sur la nature démocratique de la

révolution est apparu. Le Front national de la patrie, auquel participe le Parti démocratique populaire d'Afghanistan, a mobilisé plus de 500 000 militants afghans qui, en tant que membres individuels ou collectifs, servent de fer de lance à la lutte menée pour construire une nouvelle société en Afghanistan.

82. Le pouvoir de l'Etat a été renforcé partout dans le pays et la loi sur les organismes locaux de l'administration et de l'autorité de l'Etat, en assurant la participation directe du peuple aux affaires locales et à celles du pays dans son ensemble, est appliquée avec succès. Aux côtés des forces armées héroïques, les groupes de défense révolutionnaires, les groupes d'autodéfense, les soldats de la révolution, les régiments tribaux, les groupes de milice populaire et les brigades de l'ordre social défendent avec succès les acquis de la révolution. Le résultat au cours de cette année a été la destruction d'importantes formations de la contre-révolution, mais les bandits criminels qui y ont échappé continuent de mener sous d'autres formes leurs activités terroristes et subversives.

M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.

83. En dépit de la poursuite de la guerre non déclarée, les progrès du développement socio-économique de mon pays sont très importants. Au cours de cette année, et cela avant le 20 mars dernier, le produit national brut et les recettes nationales de mon pays ont augmenté respectivement de 6 p. 100 et de 4,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cela signifie que cette année plus de biens ont été produits et de services rendus que pendant les années qui ont précédé la révolution.

84. Depuis la victoire de la révolution, 1 274 coopératives agricoles et des milliers de comités de paysans ont été créés. Différentes réformes dans le domaine des biens fonciers et de l'eau sont effectuées de façon démocratique, la production agricole a augmenté et le volume de la production industrielle dépasse celui des années précédentes. Les services de santé publique et d'éducation s'étendent et la campagne menée contre l'analphabétisme prend un nouvel élan. Déjà plus d'un million de personnes ont pu être alphabétisées et l'on prévoit d'éliminer l'analphabétisme d'ici à 1986 dans les villes et, d'ici à 1990, partout dans le pays. A l'heure actuelle, 233 300 personnes sont inscrites dans 11 107 cours d'alphabétisation partout dans le pays.

85. La République démocratique d'Afghanistan est un pays pacifique et non aligné et il est bien résolu à le rester. Notre attachement inébranlable à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de notre pays est inscrit dans l'histoire de la lutte de notre peuple pour défendre sa liberté et sa dignité et protéger et défendre ses frontières. De nombreux défis importants ont été lancés à notre liberté et souveraineté, mais ils se sont heurtés à notre détermination inébranlable de défendre ce que nous considérons non seulement comme nos droits de naissance mais aussi comme faisant partie intrinsèque de notre tradition, de notre culture et de notre religion.

86. Les pages de notre fière histoire qui remonte à plus de 5 000 ans montrent bien cet aspect remarquable du patriotisme afghan. C'est dans ce contexte que la ferme volonté de notre peuple de rejeter la guerre non déclarée de la réaction de l'impérialisme et de l'hégémonie s'explique. Plus de six ans de subversion,

de coercition et de tentatives de déstabilisation, d'agressions flagrantes et de blocus économique complet n'ont pas permis à nos ennemis de traduire dans la réalité les illusions qu'ils nourrissent à notre égard.

87. Le peuple de l'Afghanistan récolte déjà les fruits de sa révolution et il est prêt à faire de nouveaux sacrifices pour défendre son système sociopolitique. Permettez-moi une fois de plus de déclarer devant cette assemblée internationale que le peuple d'Afghanistan ne se laissera jamais détourner de l'orientation éthique qu'il a choisie. Nul ne doit douter de notre détermination inébranlable à faire face fermement à la pression et à l'intimidation externes.

88. Quoi qu'il en soit, la République démocratique d'Afghanistan, avec une sincérité révolutionnaire, a procédé à des négociations sincères et sérieuses avec le Pakistan, par le truchement du représentant personnel du Secrétaire général, de façon à trouver un règlement négocié aux problèmes en suspens entre les deux pays. A cette fin, je voudrais rappeler les deux propositions bien connues du 15 mai 1980¹ et du 24 août 1981² présentées par mon gouvernement. Nous avons pleinement fait la preuve de notre souplesse et de notre volonté politique de parvenir rapidement à une solution de la situation affligeante que connaît actuellement mon pays. Nous voulons des mesures concrètes. Nous pensons que si les paroles ne sont pas suivies d'actes, elles n'ont aucune valeur. Si l'on parle de paix tout en se livrant à l'agression, sous ses diverses formes, cela ne peut être qu'une manifestation d'hypocrisie et de démagogie.

89. La République démocratique d'Afghanistan, conformément à sa politique étrangère, est sincèrement et honnêtement favorable à une solution pacifique de la situation en Afghanistan et autour de l'Afghanistan. Si les autres pays concernés le désirent aussi, ils verront que nous sommes disposés à faire notre part. Nous pensons que cette politique répond exactement aux aspirations et aux intérêts de nos peuples et sert la paix dans notre région.

90. Grâce à notre coopération et compréhension, le Secrétaire général a pu poursuivre ses bons offices qui, à notre avis, ont abouti jusqu'ici à des résultats positifs. Nous sommes certains que, grâce à la bonne volonté et sincérité des Etats concernés, nous pourrions réaliser de nouveaux progrès. Nous estimons approprié de déclarer officiellement notre gratitude et nos remerciements au Secrétaire général et à son représentant personnel pour leurs efforts méritoires dans ce domaine.

91. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais citer les propos suivants de Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du Parti démocratique populaire d'Afghanistan et président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan :

“L'élimination de la pauvreté, de la maladie et du retard économique, de l'ignorance et de l'analphabétisme, du chômage et de l'inégalité, de l'oppression nationale et sociale en Afghanistan; la création d'une économie indépendante nationale et l'accélération du rythme de la croissance économique sur la base de plans de développement scientifique socio-économique, y compris l'instauration d'une industrie nationale indépendante et l'industrialisation du pays, et l'amélioration du niveau

de vie des masses de la population constituent les objectifs généraux de la révolution d'avril.”

92. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, permettez-moi dès le début de cette intervention de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions et de saluer en vous un éminent fils de ce continent qui nous est cher, l'Afrique. Je salue également en vous le représentant de la Zambie, pays frère, et un ami avec qui j'ai eu le privilège de collaborer pour promouvoir la liberté, le développement et la paix.

93. Je profite également de cette occasion pour dire ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, et je rends hommage à la manière habile dont il a dirigé les travaux de la trente-huitième session, laquelle a été marquée par une participation à haut niveau et par un grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement, particulièrement de pays non alignés.

94. Je souhaite également la bienvenue au Brunéi Darussalam au sein de l'Organisation. Nous sommes prêts à coopérer avec ce pays frère à la poursuite de nos objectifs et buts communs.

95. C'est pour moi un immense plaisir de revenir à cette tribune et de rencontrer mes chers collègues afin de continuer à œuvrer avec eux dans mes nouvelles fonctions à la réalisation des nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies.

96. Je suis d'autant plus heureux de prendre la parole aujourd'hui que l'Egypte vient de vivre une expérience exemplaire sur la voie de l'exercice de la démocratie. Je voudrais maintenant marquer une pause et réfléchir à ce jalon brillant et important de notre histoire contemporaine.

97. Le processus démocratique en Egypte est conforme aux efforts constants et persistants que nous faisons pour répondre aux défis de l'heure. C'est également un témoignage de notre conviction que seul un individu libre est capable de promouvoir la paix et de favoriser le progrès et le développement.

98. Cette importante évolution en Egypte, pays qui fait partie intégrante de la nation arabe, est un accomplissement en ce qui concerne les droits individuels des arabes, et particulièrement le droit de participer à l'édification du présent et de l'avenir en toute liberté et dans la sécurité.

99. A ce sujet, qu'il me soit permis de rendre hommage au roi Hussein de Jordanie, au peuple frère et au Gouvernement de la Jordanie, pour avoir décidé si judicieusement et positivement de renouer les relations diplomatiques avec l'Egypte. Cela témoigne de la volonté et de la conviction fermes du peuple et du Gouvernement jordaniens concernant la nécessité d'une rencontre entre frères pour ouvrir de nouveaux horizons à la solidarité arabe et de donner un nouvel élan à l'action commune afin d'atteindre les objectifs des peuples de la nation arabe et de répondre à leurs aspirations.

100. Nous sommes réunis cette année à la veille de la commémoration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, née des souffrances les plus horribles qu'ait jamais subies l'humanité, je veux parler de la seconde guerre mondiale. Les peuples du monde, résolus à ce que cette guerre soit la dernière, avaient décidé de créer un

système qui régirait les relations entre Etats et peuples sur la base de la liberté et de la coopération plutôt que sur celle de l'oppression, de la domination et de la belligérance.

101. Des transformations considérables et des changements importants ont caractérisé les 40 dernières années. De nouvelles énergies, inconnues jusqu'ici, ont été libérées, renforçant ainsi le potentiel de l'humanité. L'homme a exploré des horizons qui avaient défié l'imagination jusqu'ici. Les grandes puissances ont réussi à éviter de dériver vers un affrontement armé.

102. En même temps, cette période a vu une accumulation d'armements sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Le tiers monde, en dépit de progrès remarquables dans le domaine de la production, se trouve pris dans un étau d'obstacles et de difficultés de plus en plus grands et n'arrive pas par conséquent à avancer au même rythme que les autres pays. Le tableau est encore plus sombre dans la partie du monde où nous vivons, le Moyen-Orient et l'Afrique, où les questions de libération, d'autodétermination, de paix et de sécurité demeurent sans solution et représentent une menace à la paix internationale.

103. Depuis plus de vingt ans, les peuples et les pays du tiers monde répondent à ce défi en s'attachant à respecter les principes et les objectifs du Mouvement des pays non alignés, qui a offert une option positive et historique. Ce mouvement a joué un rôle d'avant-garde du fait qu'il a rejeté les blocs et la polarisation et il a joué et joue encore un rôle historique dans le schéma des relations internationales contemporaines afin d'instaurer un nouvel ordre international fondé sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'identité culturelle des Etats, sur le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, sur le respect des valeurs morales des peuples et sur une contribution effective au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

104. L'Egypte, en assumant ses responsabilités de pays non aligné, invite toute la communauté internationale à réfléchir à ces questions qui constituent une source de graves préoccupations pour nous tous.

105. Le Moyen-Orient a traversé toute une série de conflits tragiques. L'Egypte, s'inspirant du consensus mondial sur la nécessité de régler pacifiquement ces conflits et soucieuse d'épargner aux peuples de la région et du monde les conséquences terribles et les graves complications de ces conflits, a été poussée à prendre une initiative historique dans le sens de la paix, dans le but d'établir une paix juste et honorable et de parvenir à un règlement d'ensemble qui marquerait une nouvelle ère de coexistence, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies qui doivent régir les relations civilisées entre Etats et peuples.

106. Toutefois, il est regrettable de voir que la politique constante d'Israël, qui consiste à resserrer son emprise sur les territoires arabes occupés, à refuser au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et son droit de choisir ses porte-parole et ses représentants, a ébranlé les espoirs de paix. La frustration et l'amertume règnent parce que les politiques israéliennes conçues pour perpétuer la domination des territoires arabes occupés et de leur population se poursuivent. Nous avons été témoins des

mesures prises pour annexer Jérusalem et les hauteurs du Golan, ainsi que du bombardement du réacteur iraquien dont l'utilisation était à des fins pacifiques. Nous avons été témoins de l'invasion et de l'occupation continue du sud du Liban.

107. Nous assistons aujourd'hui à l'apparition d'un fanatisme détestable qu'il ne faut pas sous-estimer. Bien que ce fanatisme n'ait pu encore galvaniser des groupes importants, il est une menace latente qui pourrait être le début d'une réaction en chaîne. Par conséquent, nous tenons à féliciter les Arabes et les Israéliens — hommes et femmes — qui, avec courage, se sont élevés résolument contre ce fanatisme et ont démontré que la coexistence pacifique entre Arabes et Israéliens et la tolérance sont le seul comportement civilisé qui soit digne de l'histoire d'une région qui a inspiré les valeurs morales les plus nobles.

108. Nous pensons qu'il est de notre devoir d'insister sur la nécessité d'un règlement politique juste du problème palestinien et de la crise du Moyen-Orient. Ce n'est qu'ainsi que cette région pourra vivre dans la paix et que le monde se verra épargner davantage de complications.

109. A notre avis, pour parvenir à un tel règlement, un certain nombre de facteurs indispensables qui découlent de l'expérience des parties au conflit devraient être mis en relief.

110. Premièrement, la paix et l'expansion territoriale ne sont pas conciliables. Israël, par conséquent, doit abandonner les territoires arabes occupés afin qu'une paix véritable soit réalisée. Ceci s'applique aussi bien à la Rive occidentale, y compris Jérusalem, qu'à la bande de Gaza et au territoire syrien occupé des hauteurs du Golan.

111. Deuxièmement, la question de Palestine doit être résolue par la voie de la négociation, avec la participation du peuple palestinien, partie directement concernée, et d'Israël.

112. Troisièmement, ces négociations doivent reposer sur le principe de la reconnaissance mutuelle et sur une reconnaissance réciproque du droit d'exister.

113. Quatrièmement, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est un droit sacré et inaliénable. L'histoire de la question de Palestine nous enseigne que le déni de ce droit ou le refus de le reconnaître a été la cause principale de toutes sortes d'erreurs, qui ont par la suite compliqué la situation, et même causé des guerres. Lorsque nous parlons du droit à l'autodétermination, cela suppose nécessairement le droit de ce peuple d'établir un Etat indépendant sur sa terre nationale ainsi que son droit de s'associer à n'importe quelle autre entité s'il en exprime librement le désir.

114. Cinquièmement, sur la base de ces prémisses, le peuple palestinien, partie directement concernée, a le droit de choisir ses représentants et ses porte-parole. Le peuple palestinien a déjà choisi l'OLP comme représentant et porte-parole.

115. Tout en prenant note de l'installation d'un nouveau cabinet de coalition en Israël, nous espérons que celui-ci optera pour une paix juste et véritable qui favorisera le rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien. C'est la seule manière d'assurer une sécurité réelle à Israël.

116. Dans ce contexte, ce ne sont pas les initiatives de paix ni les propositions de paix qui manquent. Nous disposons maintenant de plusieurs propositions de paix, y compris le projet de résolution franco-égyptien soumis au Conseil de sécurité le 28 juillet 1982³. Nous avons également le plan arabe de paix contenu dans la Déclaration finale de la douzième Conférence arabe au sommet, adoptée à Fez le 9 septembre 1982⁴, l'initiative du président Reagan du 1^{er} septembre 1982⁵ et d'autres encore. Nous avons maintenant l'initiative des Nations Unies qui a pris la forme d'un appel de l'Assemblée générale en vue de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient [résolution 38/58 C] auquel nous avons répondu favorablement et que nous avons appuyé. Nous ne voyons pas pourquoi l'on ne tiendrait pas compte d'un tel appel et pourquoi l'on chercherait à nous en détourner. Nous devrions tous réfléchir sérieusement aux conséquences de la réponse positive de l'OLP qui a accepté cette initiative, ce qui représente un grand progrès vers la paix.

117. Les événements au Liban ont, une fois de plus, prouvé qu'il est vain de recourir à l'invasion et de vouloir imposer la paix en ayant recours à la force. Israël a invoqué le prétexte de sa sécurité pour justifier son invasion du Liban. Nous avons été parmi les premiers à faire remarquer qu'une telle approche ne servirait à rien, qu'elle ne pourrait que faire de nouvelles victimes et favoriser davantage encore l'hostilité et l'amertume. Les événements du Liban sont venus confirmer que nous avions raison. Par conséquent, nous pensons que la décision prise par le nouveau cabinet israélien de se retirer du Liban est une bonne décision. Nous espérons que cette décision prendra effet sans retard et mettra ainsi fin à toute une série d'actes d'agression contre le Liban, ce Liban que nous voudrions tant voir de nouveau stable, prospère et réconcilié, dans un climat de liberté et à l'abri de toute ingérence étrangère.

118. Je voudrais traiter de l'un des aspects de la situation qui règne dans les territoires arabes occupés, c'est-à-dire de l'aspect humanitaire, et particulièrement des violations constantes des dispositions du droit humanitaire international. Je songe particulièrement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁶, et au défi que ces violations représentent pour nous, Etats parties à la Convention et Etats parties également à un système international dans lequel la question des droits de l'homme fait partie intégrante de toute la structure juridique.

119. Les violations des dispositions du droit humanitaire international dans les territoires arabes occupés ont pris des dimensions effroyables comme en témoignent la perpétuation et la consolidation de la politique de création de colonies de peuplement dans ces territoires, le paroxysme de la terreur et les mesures oppressives et punitives prises contre la population arabe de ces territoires. Ces pratiques représentent des violations graves aux dispositions de ladite convention à laquelle presque tous les Etats ont adhéré, y compris Israël.

120. Tout en appréciant pleinement les efforts du Comité international de la Croix-Rouge, qui s'emploie à assurer la sécurité de la population arabe des territoires occupés, nous ne pouvons manquer de tenir

compte du fait qu'il opère dans le cadre de certaines limitations et de certaines contraintes, qui sont imposées par la nature même de ses activités, et qui pourraient limiter ses efforts et les rendre insuffisants pour résoudre une situation qui se détériore constamment.

121. En même temps, la Convention de Genève s'inscrit dans le cadre d'un système juridique contractuel qui ne se limite pas aux parties au conflit. C'est un système juridique global qui s'applique à tous les Etats parties à la Convention. Par conséquent, il est de l'intérêt et de la responsabilité de ces Etats d'assurer le plein respect de ses dispositions.

122. De ce fait, et étant donné que tout ce qui a été fait pour mettre fin à ces violations a échoué, nous sommes d'avis qu'il est extrêmement utile d'envisager la convocation d'une conférence diplomatique, à laquelle participeraient tous les Etats parties à la Convention, afin d'examiner la question de la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés. Les mesures propres à assurer le respect des dispositions de la Convention de Genève devraient être envisagées au cours de cette conférence. Nous demandons à toutes les parties à la Convention, ainsi qu'au Secrétaire général, au Président du Comité international de la Croix-Rouge et au Président de la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales, d'étudier cette proposition et d'entamer des consultations sur la meilleure manière de la mettre en œuvre.

123. J'en arrive maintenant à la situation grave et explosive dans la région du Golfe qui résulte du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq, pays avec lesquels l'Egypte entretient des relations spirituelles et historiques très étroites. Ce conflit, qui prélève un lourd tribut en vies humaines et en ressources matérielles qui auraient dû être utilisées pour améliorer la vie plutôt que pour semer la destruction et la mort, est une source de tristesse et de profond regret pour nous.

124. La position de l'Egypte sur ce conflit a été expliquée très clairement dès le début et elle n'a pas changé. Nous faisons le maximum d'efforts dans le cadre du Mouvement des pays non alignés pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Un tel règlement pourrait mettre fin à cette guerre insensée et rétablir les droits de chacune des parties conformément aux principes fondamentaux du droit international à la Charte des Nations Unies et aux principes du Mouvement des pays non alignés. A ce propos, l'Egypte ne ménagera aucun effort dans ce sens tant que les appels de la communauté internationale n'auront pas été entendus, que les hostilités n'auront pas cessé et que des négociations n'auront pas été entamées pour parvenir à un règlement pacifique.

125. A ce sujet, nous apprécions vivement les efforts constants du Secrétaire général pour mettre fin à cette guerre. Nous appuyons ces efforts et lui souhaitons plein succès.

126. La position adoptée par l'Egypte s'explique par le fait qu'elle a opté pour la paix, non seulement comme principe de sa politique étrangère, mais également comme norme de comportement dans toute la région à laquelle elle appartient et dans le monde entier.

127. Dans ce contexte, les événements qui ont eu lieu récemment dans la région de la mer Rouge font

ressortir toute l'importance de ce que l'Égypte a déjà eu l'occasion de souligner, à savoir que les pays de la mer Rouge devraient unir leurs efforts pour garantir la sécurité de la navigation dans la mer Rouge. Nous nous félicitons de l'initiative du Soudan en ce sens et nous l'appuyons de tout cœur. Cette initiative, lancée par le pays frère du Soudan, avec lequel nous entretenons des liens d'intégration, est favorable aux perspectives de paix dans notre région et pour tous nos peuples.

128. Je voudrais maintenant aborder certaines questions urgentes concernant notre continent africain dont les peuples ont souffert de l'injustice, du colonialisme et de l'exploitation plus que n'importe quel autre peuple dans n'importe quel continent. Notre continent est parvenu à obtenir son indépendance totale contre vents et marées, fait qui aurait dû suffire pour retenir l'attention de la communauté internationale et l'inciter à appuyer ses efforts de libération totale et de développement.

129. Malheureusement, nos frères au sud de ce continent vivent encore la tragédie de cette époque, ce qui est une honte non seulement pour la clique raciste de Pretoria mais également pour ceux qui aiment ce régime et se refusent à condamner ses pratiques tant en paroles qu'en actes.

130. Ce régime a récemment pris certaines mesures pour tenter désespérément de modifier le visage répugnant de l'*apartheid*, comme les prétendues réformes constitutionnelles qui, en fait, ne font que camoufler et codifier davantage cette politique raciste. Par conséquent, il n'était que naturel que la majorité africaine, avec sa perception politique aiguë, boycotte les élections qui ont eu lieu en août dernier dans le cadre de la mise en œuvre des prétendues réformes constitutionnelles. Le Conseil de sécurité a agi sagement en condamnant ces élections. L'Égypte réitère son appui au peuple d'Afrique du Sud qui lutte pour éliminer les politiques racistes et établir un système démocratique non racial dans cette partie du continent qui nous est si chère.

131. D'un autre côté, le régime raciste de l'Afrique du Sud persiste dans son occupation de la Namibie, bien que six années se soient écoulées depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 435 (1978) qui définit le cadre d'un règlement juste devant permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance. Il ne fait aucun doute que le seul obstacle à l'application de cette résolution est l'insistance que met Pretoria à lier son application à d'autres facteurs tout à fait étrangers au fond et à la teneur de cette résolution.

132. L'évolution récente en Afrique australe, plus particulièrement en ce qui concerne la Namibie, a montré clairement l'attitude positive et le sens des responsabilités de la SWAPO, ainsi que son désir sincère de voir la Namibie parvenir à l'indépendance de manière pacifique par la négociation. Cette attitude conciliante a été accueillie avec arrogance et intransigeance par le régime sud-africain qui ne cherche qu'à retarder le plus possible l'indépendance de la Namibie. Ces manœuvres d'attribution ne laissent à la SWAPO d'autre choix que de continuer sa lutte juste et légitime, que l'Égypte appuiera jusqu'à ce que la Namibie parvienne à l'indépendance.

133. En passant en revue les problèmes urgents de notre continent africain, je voudrais souligner une

situation particulièrement grave à laquelle fait face ce continent et que l'on ne peut décrire comme une simple "crise économique". En fait, cette situation s'est transformée en crise grave, du point de vue aussi bien économique qu'humanitaire. Pour saisir toute la gravité de cette crise, qu'il suffise de savoir que l'on estime que 5 millions d'enfants mourront en 1984 à cause de la pénurie alimentaire, que plus de 150 millions de personnes connaîtront la famine cette année, que la production alimentaire par habitant a baissé de 11 p. 100 par rapport à 1970, et que le revenu national par habitant dans la plupart des pays africains a constamment diminué au cours de ces dernières années.

134. La communauté internationale, devant cette triste situation, doit absolument adopter un plan sérieux — à court ou à long terme — pour endiguer cette grave situation.

135. Les pays développés ne peuvent se dérober à leurs responsabilités car, en dernière analyse, nous voyons que la crise que traverse l'Afrique est due en grande partie à la situation économique internationale actuelle. En outre, nous vivons dans une communauté internationale qui devrait être caractérisée par l'interdépendance. Nous croyons également qu'une Afrique économiquement viable et forte peut contribuer grandement à la stabilité économique et politique du monde.

136. C'est dans ce contexte que l'Égypte a soulevé la question de la crise économique en Afrique au cours des réunions de l'Organisation de l'unité africaine et a demandé que cette question soit étudiée par le Conseil économique et social au cours de sa seconde session ordinaire à Genève. Toutefois, nous ne pouvons cacher que nous sommes déçus de voir que le Conseil n'a pu adopter une déclaration sur cette question. Par conséquent, nous soulevons la question une fois de plus et nous espérons que, la communauté internationale prenant davantage conscience de la crise et de ses graves dimensions, il sera possible durant l'actuelle session de l'Assemblée générale d'adopter des mesures concrètes et précises pour y faire face. Je voudrais, à cette occasion, remercier très sincèrement le Secrétaire général qui a pris une initiative dans ce sens et n'a ménagé aucun effort pour y donner suite.

137. Alors que notre monde, aujourd'hui, est encore confronté à de nombreux problèmes graves et divers, le groupe des pays non alignés et le groupe des pays islamiques ont défini le cadre pratique de la solution de la plupart de ces problèmes. Nous pouvons espérer voir aboutir les efforts inlassables du Secrétaire général pour arriver à un règlement de la situation de l'Afghanistan afin de garantir le droit de ce peuple frère à la paix, à la liberté et à la stabilité. De même, nous louons les efforts qu'il déploie pour résoudre le problème de Chypre par la réalisation des aspirations du peuple chypriote — la communauté turque et la communauté grecque — en lui permettant de résoudre ses problèmes et de trouver une formule appropriée de coexistence et de coopération qui soit conforme à sa volonté et à ses traditions.

138. Nous insistons sur le fait qu'il est important de faire des efforts sincères pour donner suite aux résolutions de l'Organisation sur le Kampuchea, pour préparer la voie à des conditions internationales susceptibles de permettre au peuple coréen de satis-

faire ses aspirations et de réaliser ses espoirs d'unité. Nous sommes certains que les efforts en vue de trouver des solutions justes et pacifiques à ces problèmes permettront de réduire les tensions internationales et de renforcer les progrès du Mouvement des pays non alignés.

139. L'Égypte appuie l'action entreprise par le Groupe de Contadora pour sortir l'Amérique centrale du cercle vicieux de la violence et permettre aux peuples de la région de connaître la paix, la stabilité et le progrès.

140. Vingt-cinq années se sont écoulées depuis qu'à sa quatorzième session l'Assemblée générale a adopté une résolution qui soulignait entre autres que la question du désarmement général et complet est la question la plus importante et la plus urgente à laquelle le monde ait à faire face [résolution 1378 (XIV)]. On s'est mis d'accord pour constituer la Commission du désarmement à Genève. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été conclu en 1968 [résolution 2373 (XXII), annexe] et un grand nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires ont ainsi renoncé à l'option nucléaire et placé leurs installations nucléaires sous contrôle international. En dépit des efforts faits par les pays non alignés à Genève à la Conférence sur le désarmement et ici à l'Assemblée générale lors des deux sessions extraordinaires consacrées au désarmement, nous constatons non seulement une absence de progrès dans les négociations de désarmement, mais aussi, malheureusement, une nouvelle accumulation des armes nucléaires, ce qui porte le stock des ogives nucléaires à 80 000, assez pour détruire le monde plusieurs fois. Les armes nucléaires prolifèrent dans de nouveaux endroits et dans de nouveaux domaines. Des libertés juridiques, telle la liberté d'utiliser l'espace extra-atmosphérique et la haute mer, sont invoquées pour accélérer la militarisation nucléaire. Les dépenses consacrées à la mise au point de moyens de destruction massive augmentent et prennent des proportions astronomiques à un moment où certains peuples dans le monde meurent de faim, comme c'est le cas en Afrique. Voilà ce qu'il en est du monde d'aujourd'hui, monde où la vie de l'homme est hantée par un nouveau type d'inquiétude et de peur, celui de l'anéantissement et de l'autodestruction pouvant survenir à la suite d'une erreur de calcul ou d'une mauvaise interprétation de données.

141. Par conséquent, nous ne pouvons trop insister auprès des Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils écoutent la voix de la raison et répondent à la clameur de millions d'êtres humains qui veulent voir mettre un terme à la course aux armes nucléaires en concluant des accords propices à l'élimination graduelle des armes de destruction massive et de l'éventualité d'une guerre nucléaire.

142. Les préparatifs de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont en cours, ce qui nous autorise à demander instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires de respecter leurs obligations aux termes de l'article VI du Traité en commençant à négocier de bonne foi pour arriver à un accord sur des mesures susceptibles de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et sur une interdiction complète des essais nucléaires.

143. En d'autres termes, nous estimons que la Conférence devrait envisager des mesures par lesquelles les Etats nucléaires renonceraient à se servir de leurs armes nucléaires contre des pays qui n'en possèdent pas et qui ont, eux, renoncé à l'option nucléaire. Cette conférence devrait également appuyer les pays qui pourraient être victimes d'une agression contre leurs installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques.

144. En ce qui concerne la région à laquelle nous appartenons, l'Égypte a demandé, il y a quelques années, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et a ratifié, en février 1981, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour sa part, l'Assemblée générale a réaffirmé à sa trente-huitième session [résolution 38/64] sa résolution précédente demandant aux Etats de la région de renoncer à mettre au point des armes nucléaires, à s'en procurer ou à permettre à une tierce partie de déployer de telles armes sur leur territoire et de soumettre leurs activités nucléaires aux garanties de l'AIEA.

145. La réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Valette les 10 et 11 septembre 1984, a réaffirmé dans sa déclaration finale [voir A/39/526 et Corr.1] qu'il est nécessaire d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et prié l'Assemblée générale et le Secrétaire général de prendre des mesures précises pour que cette idée prenne forme.

146. J'ai déjà passé en revue les problèmes économiques et humains aigus qui assaillent le continent africain. Inutile de dire que cette crise est essentiellement due aux conditions économiques qui empêchent tous les pays en développement, en Afrique en particulier, de surmonter le sous-développement et d'accélérer leur processus du développement.

147. A cet égard, nous devons insister sur le grave problème posé par l'endettement et l'augmentation des taux d'intérêt, les perpétuelles fluctuations des taux de change et la tendance persistante au protectionnisme dans le commerce international, accentués encore par une chute marquée des prix des matières premières exportées des pays en développement et la détérioration des termes de l'échange commercial de ces pays.

148. Nous avons espéré que des réunions récentes, telles que la sixième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement réunie à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, allaient nous donner l'occasion d'arriver à des solutions concertées aux problèmes économiques internationaux et de relancer le dialogue Nord-Sud. Il faut regretter que cette session ne soit pas arrivée à des résultats concrets. De même, l'issue de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, réunie à Vienne du 2 au 19 août 1984, nous fournit un autre exemple de l'impasse dans laquelle se trouve à l'heure actuelle le dialogue Nord-Sud.

149. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, a adopté une approche souple destinée à sortir les négociations globales d'une difficile impasse. Toutefois, cette initiative n'a pas provoqué la réaction attendue des pays du Nord.

150. Comme beaucoup d'autres, nous sommes persuadés que l'économie mondiale est si complexe qu'il est indispensable de renforcer l'interdépendance et le dialogue afin de trouver des solutions à tous ces problèmes.

151. A ce propos, je voudrais rappeler l'appel que le président de la République arabe d'Egypte, M. Hosni Moubarak, a lancé l'année dernière à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin d'insuffler un nouvel esprit à la coopération internationale; il a demandé des consultations régulières au sommet entre les chefs d'Etat et de gouvernement du Nord et du Sud pour qu'ils examinent la situation économique internationale, en vue de se mettre d'accord sur des politiques susceptibles d'épargner au monde de nouvelles crises aiguës, d'assurer un bon fonctionnement du cycle économique pour le bien de toute l'humanité.

152. Nous demandons aux pays du Nord d'aborder le dialogue avec une optique neuve dans la conviction que nous partageons la même destinée et que des solutions globales fondées sur le dialogue et la compréhension sont la seule option que nous ayons.

153. L'année dernière, le président Hosni Moubarak a pris la parole à la trente-huitième session de l'Assemblée générale [10^e séance], et il a souligné la nécessité de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'affermissement du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

154. Nous avons récemment reçu le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/39/I]; dans ce rapport, il a analysé d'une manière détaillée les difficultés du système collectif et la nécessité de restaurer la confiance et la crédibilité des Nations Unies et d'en améliorer l'efficacité. Nous partageons les vues et les conclusions du Secrétaire général concernant les causes de la crise et la nécessité d'y remédier.

155. Nous estimons, puisque nous sommes à la veille de la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qu'il convient tout particulièrement de prendre des mesures concrètes pour convoquer cette session extraordinaire.

156. A la veille de la célébration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, serrons les rangs dans la solidarité au service de la paix et de la prospérité des peuples. Que cet anniversaire soit pour nous l'occasion de remporter, pour les générations futures, une victoire réelle sur l'ignorance, la pauvreté, la famine, la crainte, l'oppression, le terrorisme et les injustices.

157. M. AZIZ (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. J'ai la certitude que votre longue expérience aux Nations Unies nous permettra d'atteindre des résultats concrets au cours de cette session. Nous sommes d'autant plus satisfaits que cette présidence échoit au représentant d'un pays africain auquel nous sommes liés par de profonds liens d'amitié, qui unissent, par ailleurs, les Présidents de nos deux pays, le président Kenneth Kaunda et le président Saddam Hussein. Au nom de la délégation

de mon pays, je puis vous assurer de notre entière coopération afin de vous faciliter la tâche et de garantir le succès des travaux de la présente session.

158. Je tiens également à féliciter le Brunéi Darussalam, membre, comme nous, de l'Organisation de la Conférence islamique et qui vient de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je lui présente mes meilleurs vœux de succès.

159. Les représentants des peuples du monde viennent chaque année à cette importante tribune internationale exposer leurs problèmes, et le problème le plus important aux yeux des membres de la communauté internationale est sans doute celui de la paix et du droit des peuples à la sécurité, à la souveraineté et à la dignité. Ce sont là les principes et les règles sur lesquels est basée l'existence de cette institution qu'est l'Organisation des Nations Unies, ce sont là aussi les fondements d'une vie internationale sans lesquels le monde s'exposerait à tous les dangers, à l'anarchie et à la disparition de la justice.

160. Aussi dois-je vous entretenir longuement des dangers encourus par mon pays et par notre région. Il s'agit de l'incessante agression iranienne contre l'Iraq qui dure depuis plus de quatre ans. Nous nous retrouvons ici pour la cinquième fois pour discuter cette agression que l'Iran tient à perpétuer et à laquelle l'ONU et ses diverses institutions, ainsi que d'autres organisations internationales, ne sont pas parvenues à mettre fin.

161. C'est à l'Iran seul qu'incombe l'entière responsabilité d'avoir attisé le feu de cette guerre. C'est à l'Iran aussi qu'incombe l'entière responsabilité de son prolongement pendant cette période. Le régime qui est arrivé au pouvoir en Iran s'est arrogé des prérogatives étranges, qui n'ont aucun fondement dans le droit international ou dans les règles qui régissent les relations entre les peuples. Ce régime persiste dans ses actes agressifs pour imposer sa tutelle non seulement à l'Iraq et aux peuples de la région, mais aussi au monde entier. Il s'est permis d'intervenir par tous les moyens dans les affaires intérieures de l'Iraq, des Etats de la région, et de nombreux autres pays du monde. Il mène une action subversive dans le but d'exporter son système sanguinaire et rétrograde vers d'autres pays, faisant semblant d'ignorer que le système iranien est une affaire intérieure propre à l'Iran et que personne d'autre au monde n'a le droit d'imposer sa tutelle aux autres.

162. Le régime iranien a eu recours, dans sa singulière action, à tous les moyens de destruction, semant l'anarchie et procédant à des agressions flagrantes. Au lieu de se départir de la politique expansionniste du régime antérieur, de ses visées impérialistes, il les a adoptées; il a fait siennes ses ambitions et s'est lancé dans la voie de l'héritage reçu en employant la force armée pour réaliser ses objectifs expansionnistes.

163. Pour sa part, l'Iraq a essayé par tous les moyens de convaincre son voisin de la nécessité d'établir des relations de bon voisinage entre les deux pays. Il avait évité tout affrontement avec l'Iran, mais le régime iranien n'en persiste pas moins dans sa politique d'agression et d'expansion et il accentue le différend en mettant le feu aux poudres.

164. De 1979 jusqu'à l'éclatement du conflit armé, le 4 septembre 1980, le régime iranien a commis 249 actes de violation de l'espace aérien iraquien; il a provoqué 244 incidents par des coups de feu, des raids et des tirs d'artillerie sur les villes frontalières; il a en outre créé des obstacles à la navigation sur le cours du Chatt Al-Arab, commis trois agressions contre des avions civils, sept attaques contre des établissements économiques, parmi lesquels des installations pétrolières. Tous ces actes d'agression ont été relatés dans des notes officielles adressées à l'époque par le Ministère iraquien des affaires étrangères à l'ambassade iranienne à Bagdad et au Ministère iranien des affaires étrangères à Téhéran. Par ces notes, qui avaient atteint le nombre de 293, nous avons appelé l'attention de l'Iran sur la gravité de ces incidents et actions aux conséquences néfastes pour l'avenir des relations de bon voisinage entre les deux pays, conséquences dont la responsabilité incombe aux autorités iraniennes.

165. Le 4 septembre 1980, l'Iran a déclenché effectivement la guerre contre l'Iraq en lançant des attaques au moyen d'artillerie lourde contre les villes frontalières irakiennes, causant des pertes en vies humaines et des dommages matériels immenses et menaçant par ailleurs la souveraineté et la sécurité de l'Iraq. Dans les jours suivants, les forces armées iraniennes ont attaqué les installations pétrolières irakiennes et les avions militaires de l'Iran ont effectué un raid sur la ville frontière de Mendali. Le 12 septembre, les forces armées iraniennes ont tiré sur un cargo iraquien dans le Chatt Al-Arab, ainsi que sur des points du territoire iraquien de la zone de Basra et de Khanaqin. Le 17 septembre, les autorités iraniennes ont décidé de fermer l'espace aérien de l'Iran aux avions civils ainsi que le détroit d'Hormuz à la navigation iraquienne. Elles ont proclamé aussi la mobilisation générale et ont massé de nombreuses troupes à la frontière iraquienne; elles ont ouvertement utilisé leurs forces armées régulières pour agresser l'Iraq. Du 18 au 22 septembre, les Iraniens ont tiré des coups de feu au cours de 19 opérations menées contre des embarcations militaires irakiennes à partir de points du territoire iraquien dans les zones de Basra, Khanaqin, Qora Tou et Mendali, ainsi que sur le siège du Commandement des garde-côtes à Basra, et sur les tours de contrôle des ports irakiens se trouvant sur les bords du Chatt Al-Arab. Les autorités iraniennes ont par ailleurs utilisé leurs forces aériennes contre les champs pétrolifères de Naft Khaneh. Enfin, durant la période du 4 au 20 septembre 1980, les responsables militaires iraniens n'ont cessé de faire des déclarations menaçant d'occuper l'Iraq et sa capitale, de détruire ses forces armées et même de le faire disparaître de la carte de la région.

166. Face à cette agression ouverte, l'Iraq ne pouvait que se défendre et répondre à la persistance aveugle de l'Iran qui menaçait sa stabilité et sa sécurité et intervenait dans ses affaires intérieures.

167. Le peuple iraquien ne peut accepter la tutelle de qui que ce soit, ni céder aux menaces et à l'agression. Il n'avait d'autre moyen que de combattre pour défendre sa souveraineté et sa dignité et protéger toutes ses réalisations, fruit de sa libre volonté et de son action constructive dans les domaines politique, économique et culturel.

168. L'Iraq s'est engagé avec sincérité et sans arrière-pensée à soumettre le différend à la juridiction des Nations Unies, comme il a accepté de le soumettre aux juridictions d'autres organisations, telles que l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés. Le 28 septembre 1980, il a approuvé la résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité qui lançait un appel au cessez-le-feu et à la solution du conflit par des négociations. L'Iraq s'est déclaré totalement disposé à parvenir à un accord juste qui garantirait à chacune des deux parties ses droits, sa souveraineté et la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

169. Pourtant, le régime iranien a rejeté cette résolution, comme il a rejeté par la suite toutes les décisions prises par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou d'autres organisations internationales telles que l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et d'autres instances favorables à la paix. L'Iran a essayé d'imposer des conditions absurdes et contraires aux règles du droit international et aux normes qui régissent les relations entre Etats. Ces conditions ne signifiaient en réalité que le désir de poursuivre la guerre, l'agression et l'expansion.

170. En persistant dans son refus, le régime iranien porte seul la responsabilité de cette guerre et de sa continuation, comme il porte aussi la responsabilité de toutes les pertes en vies humaines et en biens matériels subies par les deux peuples, ainsi que des menaces proférées contre la sécurité et la stabilité de la région.

171. Je voudrais vous rappeler ce qui s'est passé il y a un an. A la trente-huitième session, j'ai lancé du haut de cette tribune [12^e séance] un appel au nom du Gouvernement iraquien pour qu'on agisse afin de garantir la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe arabe et d'assurer le respect du droit des Etats riverains d'utiliser leurs ports et installations pour leurs activités, de leur droit de commercer librement, ainsi que du droit des pays étrangers de commercer avec les pays de la région. L'appel de l'Iraq a été accueilli avec enthousiasme par les Etats du Conseil de coopération du Golfe et par de nombreux autres pays soucieux de sauvegarder la sécurité et la stabilité dans notre région et dans le monde. Ces suggestions ont été exprimées concrètement dans la résolution 540 (1983) du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 1983. Dans cette résolution, le Conseil :

“Affirme le droit à la liberté de navigation et à la liberté du commerce dans les eaux internationales, demande à tous les Etats de respecter ce droit et demande aussi aux belligérants de cesser immédiatement toutes les hostilités dans la région du Golfe, y compris toutes les voies maritimes, voies navigables et installations portuaires, tous les terminaux et installations en mer et tous les ports ayant un accès direct ou indirect à la mer, et de respecter l'intégrité des autres Etats côtiers;

“Prie le Secrétaire général de consulter les parties sur les moyens de maintenir et de vérifier la cessation des hostilités, y compris l'envoi éventuel d'une équipe d'observateurs des Nations Unies, et de soumettre un rapport au Conseil de sécurité sur les résultats de ces consultations;”

172. L'Iraq et les pays du Conseil de coopération du Golfe ainsi que les milieux internationaux ont favorablement accueilli cette résolution sage et équilibrée, tandis que le régime iranien la rejeta et adopta une attitude méprisante à l'égard du Conseil de sécurité. Lorsque l'Iraq s'avisait d'user de son droit de défense naturelle et menaçait les intérêts vitaux du régime qui insistait pour poursuivre la guerre, pour priver l'Iraq du droit d'exploiter ses ports situés sur le Golfe, et pour faire obstacle à la liberté de navigation, l'Iran menaçait de recourir à la force armée contre les intérêts de deux Etats non concernés par le conflit, à savoir l'Arabie saoudite et le Koweït, dans une manifestation militaire agressive et spoliatrice qui a été condamnée par tous dans la résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité.

173. La zone du Golfe a ainsi connu au cours des mois passés des troubles qui ont rendu la navigation instable. Les dangers d'une intervention étrangère dans les affaires de la région se sont aussi accrues.

174. Les événements qui se sont déroulés cette année sont un indice clair de la nature de ce régime et de sa politique qui est responsable de tous les dangers qui menacent la région.

175. L'Iraq est attaché à la paix, aux règles de relations de bon voisinage, aux principes de coopération mutuelle et du respect des intérêts communs. Sans l'opposition de l'Iraq au déferlement du mal, à l'agression et à l'expansionnisme du régime de Téhéran, toute la région serait en ruines, et les intérêts du monde entier seraient menacés. Le mérite des Iraquiens qui combattent avec courage et héroïsme n'est pas de défendre uniquement leur pays mais aussi de sauvegarder la sécurité et la stabilité dans la région, de permettre la poursuite de relations fructueuses et constructives entre cette région et les autres pays du monde. C'est pourquoi, appuyer aujourd'hui l'Iraq, coopérer avec lui dans tous les domaines, soutenir sa résistance face à l'Iran, ne signifient nullement prendre fait et cause pour lui contre l'autre partie, mais prendre fait et cause pour la paix, le respect de la souveraineté et de la libre volonté des peuples. Cela signifie également contribuer à la sauvegarde de la sécurité et de la stabilité de la région, l'aider à échapper à l'anarchie et à la destruction annoncées et promises dans les slogans de la folle politique des maîtres de Téhéran.

176. L'Iraq a largement prouvé que sa force était bien au service de la paix, de la stabilité et du maintien des relations constructives entre les pays de la région. C'est une force au service du droit international et de la justice. Par contre, la force de nos adversaires est destinée à semer le mal, l'anarchie et la ruine.

177. Au moment où cette folle guerre déclenchée par le régime de Khomeyni contre l'Iraq et les pays de la région entre dans sa cinquième année, il est du devoir de l'Organisation, des Etats Membres, et du Conseil de sécurité en particulier, de prendre les mesures pratiques efficaces pour tenir en respect le régime fou de Téhéran, pour le contraindre à accepter la paix, des relations de bon voisinage avec l'Iraq et ses autres voisins et à mettre fin à son agression destructive et expansionniste.

178. Les méthodes diplomatiques n'ont jusqu'à ce jour abouti à aucun des résultats escomptés. Elles ont même encouragé les maîtres de Téhéran à persister

dans leur insolence et leur politique agressive, à mépriser les organisations internationales et les règles du droit. Certains gouvernements, agissant avec irresponsabilité, fournissent à l'Iran des armes et du matériel militaire, en contrepartie de vils intérêts commerciaux; ils contribuent ainsi directement au prolongement de cette guerre qui a causé tant de pertes humaines et matérielles. Toute invitation à la paix ne peut être sincère et sérieuse que si l'on s'interdit de fournir au régime iranien, qui persiste dans la guerre et l'expansion, les moyens militaires et l'aide matérielle qui lui permettent de persister dans cette voie.

179. C'est une erreur de se comporter avec courtoisie avec ce régime singulier, de taire ses crimes et ses violations constantes des règles des relations entre Etats. Ce comportement l'a en effet encouragé, comme il a encouragé des régimes semblables de la région, à poursuivre leurs actions destructives, à exporter leurs méthodes terroristes et à défier les règles des relations internationales comme elles ne l'ont jamais été à l'époque moderne.

180. On en trouve un exemple éclatant dans la déclaration commune du chef du régime iranien et des chefs des régimes syrien et libyen — régimes de même essence — lorsqu'il leur a rendu visite au cours de ce mois. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire des relations entre Etats, un communiqué commun, publié par des chefs d'Etat, déclare que ces derniers se sont mis d'accord pour agir conjointement en vue de renverser le régime d'un autre Etat.

181. Je tiens à déclarer ici, au nom de l'Iraq, que le peuple iraquien et ses dirigeants se moquent de ce comportement singulier qui n'exprime, entre autres, que le sentiment d'amertume et de déception de ses auteurs. Je dois par ailleurs dénoncer du haut de cette tribune tout ce que signifie ce comportement étrange, notamment la violation flagrante des règles des relations internationales. Il constitue aussi un grave précédent qui, s'il n'est pas condamné avec toute la fermeté qui s'impose, encouragera certainement les fauteurs d'anarchie et menacera la souveraineté, la sécurité et la stabilité de la région.

182. Il est temps aujourd'hui de suivre une autre voie et de se comporter bien autrement avec le régime iranien, faute de quoi il ne fera que poursuivre sa politique néfaste dont les méfaits n'atteindront pas uniquement mon pays. Mon pays a certes pu briser la frénésie des agresseurs et leur donner des leçons bien méritées, il a pu anéantir l'une après l'autre ses offensives contre notre territoire, mais les méfaits de cette politique iranienne atteindront les pays de la région dans leur ensemble ainsi que les intérêts légitimes de la communauté internationale et atteindront enfin la sécurité et la stabilité du monde.

183. Notre région connaît des souffrances extrêmes dues au racisme, à l'expansionnisme et au mépris des organisations internationales et des règles du droit international. Ce racisme et cet expansionnisme sont pratiqués avec arrogance par les maîtres de Tel-Aviv et ceux de Téhéran. Il n'est donc pas étonnant de voir les maîtres de Tel-Aviv fournir à leurs émules de Téhéran des armes et une aide technique pour leur permettre de poursuivre leur agression contre l'Iraq et de menacer la sécurité et la stabilité de la région.

184. L'agression sioniste contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iraq en 1981 est un autre exemple de la convergence des objectifs politiques des dirigeants de Tel-Aviv et de Téhéran. En lançant leur agression contre l'Iraq et, par voie de conséquence, contre la nation arabe, ils voulaient les garder dans un état de sous-développement et de faiblesse et les obliger à plier devant ceux qui convoitent leurs territoires et leurs richesses naturelles. Les dirigeants sionistes ont répété avec impudence qu'ils attaqueront l'Iraq ou tout autre pays quand il leur plaira de le faire. Le devoir le plus élémentaire des Nations Unies, particulièrement du Conseil de sécurité, est de réprimer l'agresseur et de l'empêcher de récidiver et de commettre une nouvelle agression aussi flagrante, la première en son genre commise contre des installations nucléaires et qui aurait pu avoir de graves conséquences nucléaires sans notre prévoyance et les mesures scientifiques que nous avons prises.

185. Certains pays occidentaux essaient d'innocenter l'agresseur et de le réhabiliter, prétextant que les explications fournies par ses représentants qui prétendent qu'il n'est pas dans leur intention d'attaquer les installations nucléaires destinées à des fins pacifiques signifient qu'il est revenu sur ses menaces. Cela est loin d'être conforme à la vérité, car ces explications n'ont été avancées que pour confirmer que l'entité sioniste persiste dans son attitude en essayant de justifier son agression criminelle et en prétendant qu'elle a le droit de décider seule de la nature des installations nucléaires qui se trouvent dans divers pays et d'agir à sa guise en ce qui les concerne. Aussi devons-nous signaler que si nous acceptions les explications sionistes et si nous les considérons comme une réponse satisfaisante aux décisions de l'Assemblée générale et de l'AIEA, cela signifierait aux yeux des dirigeants sionistes que nous admettons les justifications de leur agression et qu'ils ont tout le loisir de recommencer.

186. L'agression sioniste contre le Liban, pays frère, a été la première phase du plan visant à démanteler les pays arabes afin d'annexer d'autres territoires arabes au "Grand Israël". Par ailleurs, l'agression visait l'OLP en tant que représentant légitime et unique du peuple palestinien.

187. Tout en demandant de soutenir davantage l'OLP et ses dirigeants légitimes, l'Iraq condamne toutes les tentatives et complots visant à affaiblir le mouvement national palestinien, à lui imposer une tutelle et à lui interdire de décider librement. Quoi qu'on fasse, on ne peut ignorer l'existence du peuple arabe de Palestine, ni méconnaître ses droits inaliénables, y compris son droit au retour dans sa patrie et son droit à l'autodétermination. De même qu'on ne peut refuser d'admettre que l'OLP est le seul représentant légitime de ce peuple. Le refus de cette vérité équivaut en réalité à prendre fait et cause pour les agresseurs sionistes et à bloquer les efforts destinés à rétablir la paix et la justice au Moyen-Orient.

188. Malgré l'existence d'indices évidents sur la reprise des activités économiques dans certains pays développés, l'économie mondiale souffre toujours d'une crise aiguë. Les échanges commerciaux sont toujours limités et les taux d'intérêt élevés, tout comme les taux d'inflation. Le service de la dette extérieure devient de plus en plus difficile à cause de

l'accès limité aux marchés des capitaux. Les pays en développement subissent toujours les graves effets de la récession économique mondiale qui a bloqué les efforts de développement.

189. N'est-il pas temps pour les Nations Unies de prendre au cours de la présente session des mesures internationales urgentes pour remédier à cette situation désastreuse de l'économie des pays en développement, pour faire renaître aussi la confiance en une coopération économique internationale qui s'est dégradée ces dernières années parce que l'Assemblée générale n'a pu initier les négociations économiques globales ?

190. En tant que pays en développement, l'Iraq œuvrera avec les autres pays en développement pour arriver à des solutions positives et réalistes qui favoriseront l'économie mondiale dans son ensemble. L'Iraq soutiendra également toutes les initiatives visant à surmonter la crise économique actuelle.

191. En conclusion, je voudrais déclarer que l'expérience que traverse l'Iraq pour se défendre, défendre ses intérêts et ses droits a renforcé notre conviction en ce qui concerne la nécessité de respecter les principes et les buts de la Charte et les normes du droit international. J'assure l'Assemblée que nous respectons ces principes et ces normes et que nous œuvrons pour leur application afin d'arriver à des solutions pacifiques aux problèmes actuels et garantir la sécurité, la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

192. M. OLSZOWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais**] : Monsieur le Président, veuillez accepter nos sincères félicitations pour votre élection unanime à la haute fonction de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes très sincèrement heureux de voir à la présidence de cette session un fils éminent de l'Afrique et un représentant de la Zambie, une nation avec laquelle nous entretenons des relations amicales et dont nous suivons avec beaucoup de sympathie et d'intérêt les efforts en faveur de la paix et du développement. Votre longue carrière à la présidence d'organismes importants des Nations Unies, vos qualités de diplomate et vos talents de négociateur nous garantissent pleinement la bonne conduite de nos travaux.

193. Nous rendons également un hommage tout particulier au Président sortant de l'Assemblée, le Président du Panama, M. Jorge Illueca.

194. Je salue cordialement notre inlassable Secrétaire général, docteur *honoris causa* de la plus ancienne *alma mater* de Pologne, l'Université des Jagellons de Cracovie.

195. Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune et à la veille du quarantième anniversaire des Nations Unies, de féliciter chaleureusement, à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, le seul signataire de la Charte des Nations Unies qui soit encore parmi nous, cet homme d'Etat remarquable, premier Vice-Président du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andréi Gromyko.

* L'orateur s'est exprimé en polonais; la version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

196. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Brunéi Darussalam.

197. Il y a à peine 200 ans, le 5 mai 1798, sur cette terre qui est l'hôte de notre organisation, un héros national aussi bien de la Pologne que des Etats-Unis d'Amérique, écrivait :

“Je soussigné, Tadeusz Kosciuszko, sur le point de quitter l'Amérique, déclare et décide qu'à moins que mon testament ne dispose autrement de mes biens aux Etats-Unis, j'autorise mon ami Thomas Jefferson à utiliser mes biens dans leur totalité pour acheter les Noirs et pour leur octroyer la liberté en mon nom... , en leur apprenant à défendre leur liberté, leur pays, et le bon ordre social.”

198. Ces termes sont un témoignage des idéaux polonais qui ont inspiré les plus grands esprits du passé de notre pays, ainsi que notre volonté de liberté et d'aspiration sociale. Il est tout à fait symbolique que Tadeusz Kosciuszko soit le nom qui ait été donné, au cours de la dernière guerre, à la première division de la nouvelle armée polonaise qui, combattant aux côtés des forces soviétiques victorieuses, a apporté la liberté et l'indépendance à la Pologne.

199. Je profite de cette occasion solennelle pour attirer votre attention sur le quarantième anniversaire de la République populaire de Pologne que nous avons récemment célébré dans notre pays. Du point de vue historique, cela ne représente qu'une fraction des annales millénaires de l'Etat polonais, mais cela marque la concrétisation des changements sociaux profonds qui ont été réalisés conformément aux idéaux socialistes.

200. Pendant des siècles, les Polonais ont cherché à répondre à une question qui peut se résumer ainsi : notre pays est la Pologne, mais de quelle Pologne s'agit-il ? Car la Pologne a été successivement forte et faible, éclairée et arriérée, une terre de justice et de privilèges, longtemps divisée, qui a connu une courte période d'indépendance entre les deux guerres mondiales, qui a ensuite subi l'occupation nazie et a été menacée d'anéantissement total par le fascisme allemand. Et pourtant, elle n'a jamais cessé d'être la Pologne, car notre peuple, de par son amour pour sa patrie et sa liberté, a résisté aux convulsions les plus spectaculaires de l'histoire.

M. Tsvetkov (Bulgarie), vice-président, prend la présidence.

201. Le grand accomplissement de ces 40 dernières années est que nous avons finalement résolu le dilemme suivant : quelle sorte de Pologne voulons-nous ? La réponse y a été apportée par les forces sociales démocratiques, les mouvements intellectuels de gauche, les partis politiques de la classe ouvrière.

202. Le Manifeste du Comité de libération nationale polonais, publié le 22 juillet 1944, demandait instamment au peuple de lutter “pour une Pologne qui ne serait plus jamais menacée par les hordes germaniques, pour une Pologne qui serait sûre d'une paix durable, de la possibilité de travailler de manière créatrice et d'un avenir prospère”.

203. Ce programme a eu pour résultat que la Pologne, sortie victorieuse mais dévastée d'une guerre dont elle fut la première victime, a cessé d'être un

enjeu dans les relations internationales, a gagné des frontières sûres et permanentes et a ancré son existence à une alliance naturelle de bon voisinage et à une amitié inviolable conforme à la règle la plus simple de la sagesse, à savoir qu'il vaut mieux rechercher ses amis dans son voisinage immédiat.

204. Voilà pourquoi la Pologne, et je cite les mots prononcés par le premier ministre Wojciech Jaruzelski au Parlement polonais,

“qui était à couteaux tirés avec ses voisins, mêlée à des “alliances exotiques” et qui misait naïvement sur la bonne volonté des puissances occidentales, a décliné dans le passé. La place de la Pologne est aujourd'hui définie sans ambiguïté et de manière durable. Sa position sur le plan international dépend directement de son importance dans la communauté socialiste. Nos intérêts nationaux sont tous d'un seul côté, à savoir du côté de la coexistence pacifique entre nations... Vivre parmi nos amis, avoir des garanties communes et être en même temps l'un des garants de l'ordre territorial et politique d'après-guerre en Europe, telle est l'essence de la raison d'Etat de la Pologne.”

205. La République populaire de Pologne est la patrie de tous les Polonais. Son identité provient de la continuité de l'histoire combinée à la jeunesse du système. Les deux sont à la base des accomplissements du peuple polonais et des modifications auxquelles nous avons assisté pendant les 40 dernières années. Ce n'est pas une simple rhétorique. Seules des solutions politiques révolutionnaires pouvaient placer la Pologne sur la voie du progrès. Le socialisme était le seul système capable d'y réussir. Nous n'allons pas nous attarder sur l'ombre qu'a fait planer sur l'histoire de la Pologne la crise de ces récentes années avec laquelle nous sommes encore aux prises. C'est fréquemment et avec franchise que nous avons parlé de ses origines dans cette enceinte ainsi qu'en d'autres lieux.

206. Pour ce qui est des causes internes, nous nous en occupons nous-mêmes car les problèmes polonais sont l'affaire des seuls Polonais. Il est manifeste que nous y arrivons avec succès, comme en témoigne le fait que nous reprenons une vie normale et que la société resserre ses rangs face à ses intérêts fondamentaux dans la plate-forme du Mouvement patriotique de renaissance nationale, ainsi que les résultats des élections locales à travers le pays qui indiquent le progrès de la démocratie socialiste. Une nouvelle preuve en est la grande amnistie, patronnée par le Mouvement patriotique de renaissance nationale et adoptée récemment par le Sejm.

207. Les causes extérieures de la crise polonaise, comme celles de beaucoup d'autres crises, devraient cependant être examinées par l'ensemble de la communauté internationale. Par cela je veux parler de la suppression dans les relations internationales des diktats impérialistes et de la coercition aux ramifications multiples. C'est exactement là la tâche des Nations Unies, dont la Charte garantit la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la coopération entre eux sur un pied d'égalité.

208. Au cours de ces quelques dernières années, les principes sacrés des rapports internationaux ont été brutalement violés par certains pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] dans leurs

transactions avec la Pologne. Les tentatives de recours au chantage, les diktats et les restrictions en tant qu'instruments de pression politique sur la Pologne, politique dont le Gouvernement actuel des Etats-Unis est la force motrice, étaient voués à l'échec.

209. La manière dont certains pays de l'OTAN ont traité la Pologne nous pousse à remonter au-delà de l'affrontement idéologique actuel. Nous trouvons des exemples d'attitudes opportunistes à l'égard de la Pologne bien avant dans notre histoire. Des politiciens occidentaux ont applaudi par le passé les divisions de la Pologne. Nous n'avons pas oublié la réponse cynique d'Horace Sebastiani, le ministre français des affaires étrangères, à la répression sauvage du soulèvement de novembre 1831 en Pologne : "L'ordre règne à Varsovie", mots qui résument tous les sentiments réactionnaires européens vis-à-vis de la Pologne. Nous connaissons bien l'attitude pro-tsariste conservatrice de l'Amérique devant le soulèvement de juillet 1863, y compris la trahison du *Kosciuszko*, à bord duquel des patriotes polonais s'étaient embarqués pour porter assistance à leurs compatriotes qui se battaient en Pologne. A Versailles en 1919, certains Etats occidentaux se sont opposés à la restitution à la Pologne de ses anciens territoires de Silésie et de Mazurie et à la restitution de notre accès à la mer. David Lloyd George, qui mettait en doute nos droits sur la haute Silésie, déclarait plus tard, après l'agression d'Hitler, que la Pologne n'avait que ce qu'elle méritait. Les Polonais n'oublient pas qui s'est moqué de leurs revendications à la Conférence de Potsdam, qui a tenté d'empêcher la Pologne de devenir le 51^e signataire de la Charte des Nations Unies, qui a retardé pendant des années la reconnaissance définitive de la frontière occidentale de la Pologne et qui, jusqu'à ce jour, minimise délibérément sa contribution à la défaite du fascisme.

210. Voilà pourquoi si quelqu'un veut nous faire la leçon sur la manière de diriger nos affaires et tenir des discours sur le principe de la tolérance, il ferait mieux de s'assurer qu'il n'a rien à cacher et qu'il a la conscience tranquille vis-à-vis des Polonais. La tolérance et la conciliation dans l'intérêt du bien national suprême ont des racines humanitaires profondément enracinées en Pologne.

211. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne est obligé d'informer l'Assemblée générale que, pendant un certain nombre d'années, son pays a été la cible d'une campagne de propagande agressive sans parallèle de la part des médias de certains pays de l'OTAN, et surtout de la part des Etats-Unis. Des émissions en polonais de Radio-Europe libre et de la Voix de l'Amérique constituent une campagne délibérée de mensonges et de calomnies, d'incitation aux troubles sociaux et de tentatives de déstabiliser la situation intérieure en Pologne.

212. Nous aimerions déclarer à ce stade que nous appuyons pleinement la proposition de l'Union soviétique, faite hier du haut de cette tribune [10^e séance], sur l'inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat et de toute action par des Etats visant à miner les systèmes sociopolitiques d'autres Etats souverains.

213. La Pologne a expliqué en détail sa position vis-à-vis de la politique des Etats-Unis dans une note officielle adressée au Gouvernement des Etats-Unis le

3 novembre 1983 et plus récemment dans un document en date du 16 août 1984. Le lendemain, une cérémonie avait lieu à la Maison-Blanche, qui démontrait une fois de plus que les Etats-Unis entendaient maintenir leur ingérence manifeste dans les affaires intérieures de la Pologne. A cette occasion, ce n'était pas seulement les événements récents que l'on essayait de déformer, mais aussi des événements appartenant à l'histoire ancienne. Le quarantième anniversaire du soulèvement de Varsovie était utilisé pour ramener l'attention, afin de manipuler l'opinion publique, sur des événements historiques tels que l'insurrection de Kosciuszko de 1794, le soulèvement de novembre 1830 et le soulèvement de janvier 1863, déformant leur signification pour répondre aux besoins actuels de la croisade anticommuniste. Ce sont des sentiments antipolonais qui ont inspiré une autre tentative de réinterprétation des accords de Yalta et de Potsdam, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, et d'autres accords internationaux. Il vaut donc la peine de souligner du haut de cette tribune que la Charte des Nations Unies, à laquelle le Président des Etats-Unis a fait allusion à cette occasion, stipule expressément que : "Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat".

214. Il convient de rappeler que, sur le plan bilatéral, le 1^{er} juin 1972, les Etats-Unis et la Pologne ont adopté un document dans lequel ils se sont mis d'accord pour que le développement de la coopération pacifique entre nations soit fondé sur "les principes d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières, de non-ingérence dans les affaires intérieures, d'égalité souveraine, d'indépendance et de renoncement à l'utilisation ou à la menace d'utilisation de la force". Trois ans plus tard, le Gouvernement des Etats-Unis a solennellement confirmé sa volonté de respecter ces principes dans l'Acte final d'Helsinki.

215. Il est donc raisonnable de se demander comment des restrictions illégales et d'autres mesures hostiles dans les domaines politique, économique, scientifique, des transports et autres, entrent dans le cadre du principe VI de l'Acte final d'Helsinki, qui demande à ses signataires qu'ils "s'abstiennent... en toutes circonstances, de tout acte de contrainte militaire ou politique, économique ou autre, visant à subordonner à leur propre intérêt l'exercice par un autre Etat participant des droits inhérents à sa souveraineté et à obtenir ainsi un avantage quelconque".

216. Comment la promesse faite par les Etats-Unis, conjointement aux 34 autres pays européens et nord-américains, d'améliorer les relations et d'assurer le rapprochement des nations et une meilleure compréhension entre elles peut-elle s'accommoder d'une décision de poursuivre l'agression par la voie de la propagande en modernisant, à cette fin, les stations radiophoniques américaines, antipolonaises Radio-Europe libre et la Voix de l'Amérique ?

217. Comment la suspension unilatérale et arbitraire d'accords internationaux peut-elle être conciliée avec la norme fondamentale de *pacta sunt servanda* du droit international ? Comment la politique de la carotte et du bâton suivie par l'une des grandes

puissances mondiales selon que les autres Etats sont prêts à faire tout ce qu'elle veut ou non, peut-elle s'allier au respect des principes de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats ? Il y a bien d'autres questions encore qui se présentent.

218. Nous avons écouté avec attention la déclaration du Président des Etats-Unis [4^e séance] dans laquelle il a offert au monde de placer les relations internationales sur une base d'égalité; mais nous avons encore à l'esprit la déclaration qu'il avait faite, deux jours seulement avant de se présenter dans cette salle, à l'occasion de la "Semaine de la paix grâce à la force", dans laquelle il a parlé résolument en faveur des négociations à partir d'une position de force.

219. Cependant, le monde attend plus des Etats-Unis qu'un simple changement rhétorique. Nous avons besoin de quelque chose de plus, à savoir qu'ils renoncent à cette politique d'affrontement. Dans le cas de la Pologne, cela reviendrait à lever les restrictions économiques imposées par les Etats-Unis et à cesser la propagande agressive. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de normaliser les relations bilatérales.

220. Je voudrais ajouter que les différentes restrictions discriminatoires imposées à la Pologne sont totalement contraires au principe de libres échanges commerciaux dont le Président des Etats-Unis a si longuement parlé ici dans son intervention. Nous espérons que ces principes valables de coopération économique internationale seront respectés par les Etats-Unis en ce qui concerne la Pologne.

221. Face à la politique antipolonaise arbitraire des Etats-Unis et de certains autres pays membres de l'OTAN, c'est avec une reconnaissance et un respect particuliers que nous considérons la position indépendante et objective adoptée à l'égard de notre pays par les pays non alignés et la majorité des pays neutres, qui s'inspirent des principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, des principes de la souveraineté et du droit inaliénable de chaque nation de choisir l'orientation de son développement interne. Nous apprécions cette attitude, d'autant plus que nos relations bilatérales avec la plupart de ces pays se développent fructueusement dans un esprit d'amitié, de respect mutuel et d'avantages réciproques. Ce domaine de nos relations étrangères continuera à se développer à l'avenir.

222. L'histoire des nations n'est pas une collection d'événements divers dans laquelle on peut puiser à volonté, comme s'il s'agissait d'un dépôt. Les documents internationaux, basés sur la réciprocité, représentent un équilibre concerté des intérêts et déterminent le degré d'interdépendance des Etats. Il est donc compréhensible que l'on se préoccupe, en Pologne, de voir que l'on a de plus en plus tendance à contester la validité d'accords fondamentaux qui sont à la base de la sécurité en Europe. Cela s'applique, en particulier, aux décisions adoptées par les trois grands à Yalta et à Potsdam, décisions qui ont établi le cadre et les principes directeurs du règlement de paix d'après guerre. Ces dispositions ont été définitivement endossées dans des traités bilatéraux et scellés à Helsinki par la signature apposée par les dirigeants de 30 Etats européens et nord-américains sur l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Sans les accords de Yalta et de Potsdam, il

n'y aurait pas eu de Charte des Nations Unies, il n'y aurait pas eu d'Helsinki. Ces documents, qui constituent un tout indissoluble, forment la base de l'organisation territoriale et politique de l'Europe.

223. Ce qui est étonnant, c'est que les nombreuses personnes qui ont interprété Yalta parlent invariablement de ce que ne contiennent pas les décisions de cette conférence et mentionnent à peine leur essence et leur objectif. L'objectif a été stipulé clairement et sans équivoque : la destruction une fois pour toutes du militarisme et du fascisme allemands, principale menace à la paix. Le document de Yalta proclame également ce qui suit :

"Ce n'est que grâce à une coopération et une compréhension constantes et croissantes entre nos trois pays et entre toutes les nations éprises de paix que les aspirations les plus élevées de l'humanité pourront se réaliser : une paix sûre et durable."

Une telle paix, dans les termes de la Charte de l'Atlantique de 1941, qui a précédé les Nations Unies, "assurerait à tous les hommes, de tous les pays, une vie à l'abri de la peur et du besoin". C'est là un héritage important pour les générations contemporaines et futures. Seuls le dialogue, la compréhension et la coopération entre les grandes puissances et tous les pays peuvent libérer l'humanité de la menace d'un holocauste nucléaire. La politique de la course aux armements et d'affrontement, de suspension des accords et d'obstruction à la coopération augmente le risque d'une telle catastrophe.

224. Dans les évaluations politiques, ce sont les actions et non les paroles qui permettent de juger le comportement des Etats. Le 1^{er} septembre était le 45^e anniversaire de l'invasion de la Pologne par Hitler, acte d'agression qui a marqué le début de la seconde guerre mondiale. Si nous repensons à ces années, ce n'est pas pour nous attarder sur les événements qui ont laissé la Pologne seule face à un ennemi dont la supériorité était écrasante, mais pour faire preuve de plus de sagesse à l'avenir. Les garanties sur le papier n'ont pas réussi à protéger la Pologne du désastre et à empêcher la mort de millions d'êtres humains.

225. La leçon primordiale que nous avons tirée de notre expérience de septembre 1939, c'est que la sécurité ne peut pas être garantie par des "alliances exotiques"; elle ne peut être garantie que par des alliances naturelles découlant d'intérêts communs. Nous sommes liés par une telle alliance à l'Union soviétique et aux autres Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. La coalition pacifique des Etats socialistes — le Traité de Varsovie — garantit la paix depuis plus de 30 ans en Europe. La deuxième leçon que nous avons tirée de la seconde guerre mondiale, c'est qu'il est nécessaire de mettre au point en Europe un système de sécurité garantissant que les intérêts de toutes les nations en matière de sécurité seront protégés de manière égale.

226. D'un autre côté, la politique de la course aux armements, d'affrontement et de tension internationale engendre la mobilisation des forces hostiles à la paix et déstabilise la situation en Europe et dans d'autres parties du monde. Nous voyons une menace à la paix dans les tentatives de modifier la carte politique et territoriale de l'Europe telle que les événements de l'après-guerre l'ont établie. Le problème, ce n'est pas que les frontières de la Pologne sont menacées; elles

sont inviolables et permanentes. Néanmoins, la recrudescence d'ambitions *Grossdeutsche* et de tendances révisionnistes en République fédérale d'Allemagne, qui s'accompagne de militarisation, ne peut être ignorée par personne en Europe, et encore moins, compte tenu de notre expérience, par le peuple polonais. Il n'existe aucune divergence de vues entre les Polonais à propos des questions d'une importance fondamentale pour la nation. La tragédie de l'occupation nazie est encore trop fraîche dans nos mémoires. Tel est le contexte dans lequel nous voyons le processus de militarisation de la République fédérale, et nous comparons les déclarations aux faits. Les déclarations sont pleines d'assurances pacifiques; les faits nous disent souvent une histoire complètement différente. Le 2 mai 1984, le Chancelier fédéral a dit à Oxford : "La politique de sécurité et de paix de la République fédérale d'Allemagne a un objectif important : résoudre les divisions de l'Allemagne et de l'Europe." Le 28 juin 1984, le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale a levé la dernière interdiction et les dernières restrictions imposées à la République fédérale, lui permettant d'aller de l'avant avec la production et la possession de bombardiers stratégiques et de missiles à moyenne et à longue portée. Il existe un lien étroit entre les forces qui professent les ambitions *Grossdeutsche* et celles qui recherchent les instruments militaires pour atteindre de tels buts.

227. Nous jugeons et continuerons de juger la République fédérale avec les mêmes critères que les autres pays : en fonction des faits, des actions et de la pratique politique. Nous avons écouté avec attention la déclaration du Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne [8^e séance], en particulier ses observations relatives à l'intégrité territoriale de tous les Etats d'Europe au sein de leurs frontières actuelles, proclamant que la République fédérale d'Allemagne n'a aucune revendication territoriale à présent et n'en aura aucune à l'avenir — conformément aux dispositions des traités qu'elle a conclus avec la Pologne et d'autres Etats socialistes.

228. Nous sommes disposés à entamer un dialogue avec la République fédérale d'Allemagne et avec toutes les forces et tous les Etats, indépendamment de leurs systèmes sociopolitiques, qui reconnaissent les réalités de l'Europe et qui souhaitent faire un effort sincère pour faire progresser la détente et pour améliorer les relations Est-Ouest. Du haut de cette tribune je déclare que, comme toujours, nous sommes prêts à examiner favorablement toute proposition constructive qui repousserait le danger de guerre en Europe.

229. Dans la situation mondiale extrêmement tendue et complexe, une question fondamentale se pose à nous : que faire si nous voulons que les relations internationales sortent de l'impasse et s'engagent sur la voie de la coopération pacifique durable entre nations et Etats ? Pour répondre à cette question, il est avant tout nécessaire de tenir compte d'une manière sincère du bien de son pays et de celui de l'humanité et d'avoir une volonté politique sincère et beaucoup d'imagination. La recherche devrait commencer par le domaine le plus critique, l'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, étant donné que ces deux grandes puissances nucléaires sont les principales responsables du sort du monde. Les

relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis exercent une influence décisive sur le climat des relations internationales dans tous les domaines ainsi que l'ont démontré les années 70 de manière très concluante. Nous espérons que la réunion d'aujourd'hui entre le premier Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et le Président des Etats-Unis aidera le Gouvernement américain à reconnaître les réalités du monde contemporain, un monde où il existe des systèmes socio-économiques différents. Il n'y a pas d'autre alternative raisonnable à la coexistence pacifique de ces systèmes : la politique de confrontation ne peut que déboucher sur une catastrophe.

230. Nous attachons une importance suprême à l'endiguement de la menace nucléaire et à l'arrêt et au renversement de la course aux armements nucléaires. Pour atteindre cet objectif nous devrions suivre l'initiative importante du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Konstantin Tchernenko, au sujet d'un accord sur les normes de conduite des puissances nucléaires, et d'autres propositions soviétiques — l'interdiction de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, un moratoire sur la mise au point des systèmes antisatellites — ainsi que la proposition présentée hier sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques et pour le bien de l'humanité [A/39/243]. Une contribution concrète à la réduction du danger nucléaire a été apportée par l'Union soviétique qui a pris l'engagement unilatéral de ne pas recourir la première à la force. Nous demandons une fois de plus aux autres puissances de souscrire à un tel engagement.

231. Nous saluons également la volonté de l'URSS de se conformer à ses propositions constructives antérieures en matière de réduction des armements si les Etats-Unis et les autres pays de l'OTAN se montraient prêts à revenir à la situation qui existait avant le déploiement des missiles de croisière et des Pershing II en Europe de l'Ouest.

232. Notre programme tend également à l'élimination des tensions et des conflits régionaux. Derrière la plupart d'entre eux, nous détectons à la fois les objectifs et les résultats d'une politique impérialiste tendant à agir à partir d'une position de force et résolue à préserver les débris du colonialisme et à renforcer les pratiques néocoloniales et racistes. Nous en avons une preuve évidente avec l'histoire du conflit prolongé et tragique du Moyen-Orient. La stérilité et la fragilité de tout règlement consistant à forcer le monde arabe à conclure des accords séparés avec Israël ont été révélées au grand jour et les solutions de caractère universel, équitable et durable, apparaissent sans aucun doute comme étant les seules efficaces. Elles sont garanties par le programme d'action présenté dans les propositions de l'Union soviétique sur un règlement au Moyen-Orient, en date du 29 juillet 1984 [voir A/39/368]. La Pologne rappelle qu'elle est prête à apporter une contribution positive à sa mise en œuvre.

233. Nous sommes profondément inquiets en raison du conflit entre l'Iraq et l'Iran qui fait couler le sang dans deux nations membres du Mouvement des pays

non alignés, retarde leur développement et exacerbe les antagonismes mutuels.

234. Nous condamnons la politique impérialiste d'agression, de déstabilisation et d'intervention en Amérique centrale. L'occupation brutale de la Grenade continue. Le peuple du Nicaragua luttant pour son droit à décider de son avenir sans ingérence extérieure jouit de la sympathie profonde et de l'appui de la Pologne.

235. Nous exigeons catégoriquement que les Etats de l'OTAN, responsables de la situation en Afrique australe, respectent les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité au sujet de l'indépendance de la Namibie et mettent fin à la politique d'*apartheid* et à tout ce qu'elle a de dégradant pour la dignité de l'homme.

236. Nous déclarons notre solidarité avec la République démocratique d'Afghanistan dans sa défense des acquis de la révolution et dans la politique de son gouvernement désireux de normaliser la situation en Asie du Sud-Ouest.

237. Nous sommes en faveur d'un règlement des différends en Asie du Sud-Est par la voie du dialogue politique entre les Etats directement concernés, sans ingérence extérieure, ainsi que d'un rétablissement immédiat de la République populaire du Kampuchea dans ses droits légitimes aux Nations Unies.

238. Nous appuyons la lutte continue du peuple coréen pour la réunification, sur la base des récentes propositions constructives présentées par la République démocratique populaire de Corée.

239. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de l'historique Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 32/81 (XXIX)], 10 ans se sont écoulés. A ce jour, ce document reste d'une importance immense. Nous sommes certes encore loin d'appliquer tous les principes des relations économiques internationales mais la période qui s'est écoulée depuis a prouvé que les objectifs qui y sont consacrés sont justes et légitimes. De ce point de vue, nous voyons clairement que les tensions de la situation politique sont utilisées pour déstabiliser la coopération économique ce qui, à son tour, empêche l'amélioration des relations politiques. Le résultat est l'abaissement du seuil de sécurité internationale sous tous ses aspects.

240. Un problème grave de l'économie mondiale est la dette globale, crise qui ne peut être résolue à long terme que par des réformes profondes du système monétaire international, par la disparition des barrières protectionnistes pour les exportations des nations débitrices, par une réduction substantielle des taux d'intérêt effectifs et par un apport de nouvelles ressources financières. En conséquence, nous sommes d'accord avec les recommandations de la réunion des ministres des affaires étrangères et des ministres des finances de 11 pays d'Amérique latine, à Carthagène en juin 1984 [voir A/39/331], surtout pour ce qui est de l'opportunité d'une discussion commune sur les problèmes financiers entre Etats débiteurs et créateurs.

241. Pour remédier à la situation, il faut que la coopération économique repose sur des bases équitables et démocratiques, ainsi que l'ont demandé les Etats membres du Conseil d'assistance économique

mutuelle dans leur déclaration de juin 1984 [voir A/39/323, annexe II]. C'est parce que la Pologne a pris conscience des dangers inhérents à la détérioration des relations économiques qu'elle a présenté une proposition aux Nations Unies en vue de la reconstruction et de l'affermissement de ces relations. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la création d'un climat de confiance dans les relations économiques internationales [A/39/312 et Corr.1 et Add.1 et 2], établi en application de la résolution 38/196 et contenant des réponses de plus de 20 gouvernements et organisations internationales. La mise en œuvre de cette initiative rendrait possible une augmentation graduelle de la sécurité économique et une expansion de la coopération économique pour le bien de tous. Nous pensons qu'il est de notre devoir de donner suite à cette initiative et nous espérons qu'elle recevra d'autres appuis aux Nations Unies.

242. Un facteur extrêmement important du renforcement de la sécurité internationale est le processus plus général tendant à préparer les sociétés à vivre dans la paix. Ce concept est apparu pour la première fois dans la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix [résolution 33/73], que mon pays a eu l'honneur de parrainer. A la présente session de l'Assemblée générale, un nouvel examen sera fait de l'application de cette déclaration. Le résultat obtenu jusqu'à présent ne pousse pas à l'optimisme et rend encore plus nécessaire une discussion. Les sociétés attendent des hommes politiques qu'ils participent davantage aux efforts pour permettre une meilleure compréhension entre les nations, pour éliminer les préjugés, l'intolérance et l'arrogance et pour faire preuve de modération dans la parole et de responsabilité dans l'action. Nous espérons que ces objectifs s'inscriront dans le document que l'Assemblée générale devrait adopter à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

243. Notre conception de la responsabilité et du rôle de chef d'Etat et de gouvernement est reprise dans les initiatives du Mouvement des pays non alignés. Cette conviction a été renforcée par la tenue de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, qui a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies en octobre dernier, sur l'initiative de Mme Indira Gandhi, et à laquelle a participé le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, M. Henryk Jabłoński. Cette réunion nous a permis de mieux comprendre la position des pays non alignés et le rôle très positif du Mouvement dans nombre de domaines d'intérêt vital pour le monde actuel.

244. L'année prochaine, nous célébrerons le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et nous proclamerons 1985 l'Année internationale de la paix. Le 9 mai 1985 nous commémorerons également le quarantième anniversaire de la victoire des forces unies de la démocratie sur le fascisme. Cet anniversaire sera une journée de lutte en faveur de la paix et de la sécurité internationales, et contre le racisme, la haine et l'intolérance. Je voudrais annoncer ici qu'un Congrès mondial d'intellectuels se tiendra à Varsovie à cette occasion. Nous demandons à toutes les forces éprises de paix de s'associer à cette entreprise.

245. Tant au cours de cette session que dans tous les efforts internationaux qu'elle déploie, la Pologne reste ouverte à la coopération avec tous les Etats pour une mise en œuvre fidèle des nobles idéaux des Nations Unies. Notre programme est celui qui est consacré dans la Charte des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 40.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951, annexe.

² *Ibid.*, trente-sixième année, *Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/14649, annexe.

³ *Ibid.*, trente-septième année, *Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

⁴ *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510, annexe.

⁵ Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D. C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.